

AI.1
G
890

Université de Montréal

Faculté des Études Supérieures

Rapport de Recherche en économie publique sur
L'incidence des recettes et des dépenses
Gouvernementales au Canada

Présenté à

Mme Jenny Hunt

Par

Touré Anzoumana
(TOUA04126900)

Centre de Documentation
des Études Supérieures
Université de Montréal
C.P. 6123, Succ. "A"
Montréal, Qué., Canada, H3C 3J7

8 Octobre 2002

Sommaire.....	2
Introduction.....	4
Chapitre 1 : Revue des études antérieures.....	6
Chapitre 2 : Études théorique et empirique.	34
2.1 Étude théorique	34
2.2 Étude empirique.....	47
Chapitre 3 : Les résultats.....	64
Annexe.	70
Bibliographies.....	89

Sommaire

Dans ce texte, nous examinons à la lumière de nos connaissances sur la fiscalité canadienne, l'incidence des dépenses et des impôts des contribuables canadiennes et canadiens. Pour mener à bien ce travail, nous utilisons les données des enquêtes de Statistique Canada sur les finances des consommateurs de 1997 donc qui concerne les revenus de 1996, et sur les dépenses en consommation de 1996. L'année qui concerne notre étude est celle de 1996. La question à laquelle nous désirons répondre est de savoir si la fiscalité canadienne à un caractère progressif, régressif ou neutre. La fiscalité au niveau fédéral et provincial concerne surtout l'impôt direct sur le revenu des particuliers et des corporations, et l'impôt indirect sur les produits et les services. Au niveau municipal, la plus grande source de revenu est l'impôt foncier. Il existe des données plus ou moins précises en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, par contre, il est difficile d'évaluer l'impact de la taxe concernant les produits et services en fonction du revenu des consommateurs. C'est pourquoi, nous allons à l'aide des moindres carrés ordinaires estimer des équations de dépenses de quelques produits de consommation qui font l'objet de taxation. Cela nous permettra de connaître en fonction du revenu brut des ménages les charges occasionnées par l'impôt sur les produits. Cette étude nous a montré que l'impôt sur le revenu est progressif et que l'impôt sur les produits est régressif et que globalement, le système fiscal canadien est progressif et permet une relative bonne redistribution de revenu des familles à revenus élevés vers les familles à

revenus moins élevés. Quant à l'impôt foncier, on note une tendance à la proportionnalité.

Introduction

Notre étude examine l'incidence des recettes et des dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour le Canada en fonction du revenu brut des ménages. Cette question est d'une importance capitale pour un pays comme le Canada qui veut réduire l'écart entre riche et pauvre par une politique de redistribution des revenus. Elle permettra alors de porter un jugement quantitatif à l'ensemble du régime fiscal canadien. Les recettes du gouvernement fédéral, viennent en grande partie de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les produits et services. La plupart des provinces canadiennes, reçoit une partie de cette recette fiscale prélevée par le fédéral. La province du Québec prélève ses propres taxes sur le revenu et sur les biens et services. Les dépenses fédérales sont constituées des transferts envers certaines provinces, envers les particuliers à faibles revenus comme retournement de la taxe sur les biens et services et les allocations familiales. Une partie de cette recette fiscale sert aussi à rémunérer les fonctionnaires fédéraux et à assurer la défense nationale sans oublier les représentation diplomatique à travers le monde. Les recettes municipales viennent en grande partie de l'impôt foncier. Notre objectif est de mesurer l'effet de redistribution de l'ensemble des impôts au Canada en 1996. La rémunération des fonctionnaires et les dépenses en défense nationale ont une incidence neutre dans la mesure où quelque soit le revenu des citoyens et citoyennes, tout le monde reçoit la même protection. Il s'agit des premiers résultats pour le Canada qui n'utilisent pas les données agrégées de Statistique Canada en ce qui concerne les recettes provenant des impôts perçus de la vente

des biens et services. Cette étude utilise également les micro-données portant sur les ménages comme la plupart des études précédentes. Des informations publiées sous forme de tableaux ont également été utilisées pour appuyer certaines idées. Un autre intérêt de cette étude est le fait qu'elle permet aux contribuables canadiens et canadiennes de savoir la proportion de leurs revenus qui est absorbée par l'impôt indirect. C'est d'ailleurs ce dernier qui constitue le principal intérêt de cette étude. Cette étude s'articule autour de trois principales parties. Le premier chapitre portera sur la revue des études antérieures ou cadre d'analyse. Quant au deuxième chapitre, il sera consacré aux études théorique et empirique. Pour terminer, le troisième chapitre présentera un commentaire sur nos résultats. La dernière partie de ce travail est utilisée pour l'Annexe. Dans cet annexe nous présenterons les différentes commandes de Stata qui ont permis de faire ce travail.

Chapitre 1 : Revue des études antérieures

Dans ce chapitre, nous présenterons quelques études qui ont été faites dans le domaine de l'économie publique et plus précisément dans le domaine des recettes et dépenses gouvernementales. Nous tenterons, de faire ressortir les points forts de ces études tout en mentionnant quelques faiblesses ou plutôt les divergences de point de vue que nous avons pu relever. Pour cela, nous aborderons, les auteurs suivants :

- W. Irwin Gillespie
- Une présentation du Conseil économique du Canada
- A.Maslove
- James A. Johnson
- Payette, M. et Vaillancourt, F.
- G.C Ruggeri, D. Van Wart, and R. Howard
- Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie and Arndt Vermaeten

W. Irwin Gillespie, The Incidence of Taxes and Public Expenditures in the Canadian Economy, Studies of the Royal Commission on Taxation, Number 2, September 1964.

Dans cette publication, W. Irwin Gillespie examine par classe de revenu, la distribution des paiements de taxe, celle des dépenses gouvernementales et l'incidence fiscale nette. En d'autres termes, les questions auxquelles Gillespie veut répondre sont :

1) Quelle proportion de la recette gouvernementale est payée par les différentes familles? 2) Quelle est la proportion des bénéfices que les différentes familles obtiennent du total des dépenses gouvernementales.

La théorie de l'incidence fiscale a pour objet d'analyser l'impact des deux aspects de l'activité gouvernementale : les dépenses et les revenus, sur les familles économiques. Pour mesurer cette incidence, il tient compte de ce qu'il appelle « economic position » qui est mesuré par le revenu courant de l'individu. En effet, supposons que dans la pure théorie économique, qu'une économie privée existe dans laquelle chaque individu possède des actifs (incluant la valeur capitalisée de son travail ou son capital humain), ce sont les flux de revenus générés par ces actifs individuels qu'il appelle la position économique relative de l'individu. Comme il est pratiquement impossible d'estimer l'incidence fiscale de chaque individu de la société, il opte pour leur regroupement de deux façons : la première est de regrouper les individus par familles et par individus vivants seuls, et le second regroupement consiste à regrouper les familles et les individus vivants seuls par classes de revenu pour simplifier les différentes estimations.

Pour cette étude, les familles et les individus vivants seuls sont désignés par familles. En effet, Gillespie s'est intéressé à examiner l'impact total du secteur public sur la distribution du revenu. Le concept du secteur public vient du fait qu'à un moment donné de la vie en société, les individus ont décidé de créer un gouvernement dont l'objectif sera de fournir les biens nécessaires à la satisfaction sociale. La principale fonction du secteur public est de dévier les ressources du secteur privé de l'économie vers l'offre de biens et services publics afin de satisfaire les désirs sociaux. Ceci introduit alors une politique de collecte de recette au niveau étatique, c'est la taxe et une autre politique pour la dépense de cette recette. Vu l'importance de ce processus social, il est nécessaire de voir son impact sur les revenus des familles économiques après une période d'ajustement. Autrement dit, l'incidence fiscale peut-être définie comme le changement dans les revenus relatifs des familles à cause des politiques de taxation et des dépenses. Selon Gillespie, traditionnellement les études antérieures mettaient plus l'accent sur la taxation que sur sa contrepartie qui est la dépense publique. La plupart des études étaient centrées sur la théorie de l'incidence de la taxation et de la redistribution des revenus monétaires. Dans le but de formuler une structure de taxation capable d'atteindre un objectif de redistribution que les membres de l'économie désirent, il était dans un premier temps nécessaire de déterminer la distribution du revenu existante avec la structure qui existait. L'étude faite par W. Irwin Gillespie rejette cette façon unique de la question car, c'est un peu maladroit de considérer les dépenses gouvernementales comme des facteurs positifs et les taxes comme des facteurs

négatifs qui affectent les revenus réels; en fait , ils sont ensemble nécessaire pour la réalisation de la fonction du secteur public ou en d'autre termes pour que ce secteur joue pleinement son rôle. Dans cette étude, Gillespie présente les faits empiriques en termes régressif ou progressif du système fiscal. On parle de la progressivité fiscale ou des dépenses lorsque le taux de taxe ou des dépenses augmente quand le revenu augmente. Dans le cas où le taux de taxe ou des dépenses gouvernementales diminue avec l'augmentation du revenu, on parle de taux régressif. Le taux de dépense moins le taux de taxation définit l'incidence nette. Dans tous les cas, le caractère régressif de la taxation ou des dépenses gouvernementales est favorable aux familles qui ont un revenu faible. Concernant la notion de famille dans ce contexte, elle comprend la famille économique qui est un groupe d'individus, partageant la même résidence et liés par le sang, par le mariage ou adoption; elle comprend également les personnes vivant seuls ou en colocation.

La mesure finale de progression ou de régression de la structure des taxes ou des dépenses, dépend surtout de la base de revenu sur laquelle le calcul est basé. Il y a deux alternatives du concept de revenu : le revenu monétaire familial et le concept de revenu au sens large. Ces deux concepts de revenus contiennent le revenu monétaire, comme les salaires, les loyers reçus, les intérêts et les paiements de transferts et certains ajustements permettant d'obtenir les salaires. Le concept de revenu au sens large contient non seulement les revenus monétaires et les sources de revenus qui ne sont pas

monétaire comme la nourriture et les sources d'énergies consommées dans les fermes pour ne citer que ceux-là.

Devant les difficultés occasionnées par l'ajout des revenus non monétaire, W. Irwin Gillespie opte pour le concept de revenu au sens large qui est similaire au revenu personnel dans la comptabilité nationale, donc sans les paiements de transfert.

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord sélectionner les taxes qui doivent faire parti de cette étude. De façon générale, les frais administratifs et les ventes des entreprises publiques doivent être exclus. Malgré le fait que les profits des entreprises publiques doivent être traités comme des coûts indirects, en pratique, ils sont exclus aussi. Dans cette étude, contrairement à l'ancienne procédure, Gillespie a décidé de traiter les revenus de taxe provinciale sur les profits de la vente de liqueur comme des taxes accises. En outre, les contributions pour la sécurité sociale ont été incluses dans l'estimation des revenus de taxe. Dans cette étude qui est l'une des plus importantes vu le nombre des différentes formes de taxation abordées, il a été montré que l'impôt sur le revenu individuel représente 21% des sources de recette fiscale, ensuite vient l'impôt sur les revenus des corporations qui représente 16% de la recette fiscale. Les taxes d'accises et les taxes sur la propriété ont le même pourcentage qui est 16% de la recette fiscale. Quant aux charges d'importation, les contributions pour la sécurité sociale et les autres formes de taxations représentent chacune pour 6% des recettes fiscales. En gros, l'impôt sur le revenu représente 39% des revenus combinés, la taxe sur la consommation

34%, et l'impôt sur la valeur de la propriété représente 14% des recettes fiscales. L'intérêt de cette étude porte également sur la considération de la possible exportation des taxes. C'est pourquoi elle intègre le secteur extérieur, car la plupart des études qui examinent la distribution des paiements supposent une économie fermée, donc allouent toutes les taxes aux familles qui sont cette économie. Cependant, il a été supposé à travers cette étude que les taxes sur la consommation des biens et services exportables sont supportées par les étrangers et sont exclues des paiements de taxes par les familles canadiennes.

Concernant l'incidence légale et économique des taxes, plusieurs hypothèses ont été retenues. Pour l'impôt sur le revenu des particuliers, il a été supposé que les particuliers n'ont pas la possibilité de faire supporter leur fardeau à d'autres agents économiques. Ce qui suppose que l'offre des facteurs de production, le travail et le capital est fixe. Cela conduit à la conclusion que pour l'individu, l'effort de travail sera plus faible dans une situation de progressivité que dans une situation de proportionnalité de l'impôt sur le revenu. Cependant, cette conclusion ne tient pas lorsqu'on considère tous les individus car cela dépendra du niveau de revenu de chacun dans la mesure où certains individus accroîtront leur offre de travail pendant que d'autres l'augmenteront. Donc il sera impossible de déterminer le changement dans l'offre global de travail. Cela pourrait augmenter, diminuer ou inchangé. Pour l'impôt sur les profits des corporations, il est supposé baissé de moitié pendant que l'autre moitié est transférée aux consommateurs. Mais il n'y a pas de consensus quant à la façon de traiter l'impôt sur le profit des corporations. Théoriquement, cela

n'est pas clair. La théorie traditionnelle soutenait que dans le court terme, les taxes sur les profits ne peuvent pas être transférées; sous la condition de maximisation des profits car les taxes n'affectent pas la production optimale ni pour le monopole ni dans une situation de concurrence parfaite. Par conséquent, ni les prix ni les taux de profit après-taxe sur le capital ne sont affectés. La théorie traditionnelle argumente que dans le long terme, la réduction dans le taux de profit sur le capital conduit en réalité à la réduction dans la formation du capital qui, diminue le taux de croissance, détériore le taux après-taxe du profit et la distribution du partage des facteurs. Le résultat final est que le fardeau de la taxe sera transféré des détenteurs de capitaux aux autres groupes. En ce qui concerne la taxe sur la consommation des biens, elle est supposée être supportée par les consommateurs. La dépense en consommation comme partie du revenu disponible, diminue quand le revenu augmente; par conséquent, l'incidence de la taxe de vente générale sur les biens de consommation est généralement régressive.

Les principales taxes d'accises sont sur les ventes de liqueurs, de tabacs et les carburants pour les moteurs. Il y a d'autres taxes d'accises mineurs qui vont des radios aux jeux de cartes qui ne représentent pas plus de 11% de toutes les taxes d'accises. Le fardeau de ces taxes d'accise est supporté par les consommateurs des produits concernés.

La taxe sur la propriété est d'une importance considérable pour deux raisons principales : son importance comme source revenu pour les gouvernements locaux et à cause de cela, son poids dans l'allocation des

paiements de taxes parmi les groupes à faible revenu. Pour une analyse plus poussée, il est important de distinguer les types de taxes foncières : commerciale, résidentielles et pour l'exploitation agricole.

Gillespie, dans cette étude, fait une analyse théorique de l'incidence des taxes foncières d'affaires ou commerciales, résidentielles et à des fins pour l'exploitation agricole. Ici, la méthode utilisée par Gillespie est de prendre les données agrégées de toutes les taxes régionales et de les traiter comme si elles étaient imposées à un taux uniforme central.

Pour terminer l'incidence de la structure du système de taxation, étant donné certaines hypothèses, cette étude montre que l'incidence totale est régressive jusqu'au niveau de revenu de moins de 3,000 \$ (en utilisant le concept de revenu au sens large ajusté), et possiblement 5,000\$ (en utilisant le concept de revenu au sens large non ajusté), et progressif au-delà. Le degrés de progressivité entre 5,000\$ et 10,000\$ ne semble pas être important.

Dans le chapitre 3, l'auteur aborde l'effet des dépenses gouvernementales sur la distribution du revenu qui est en fait l'incidence des dépenses publiques. Pour que cette étude ait un sens, il faut tenir compte de l'incidence des dépenses publiques car dans le précédent chapitre, il a été question de l'incidence totale de la fiscalité sur l'économie canadienne. En d'autres termes, les taxes existent pour financer les dépenses publiques. Pour une méthodologie générale, pour traiter le côté des dépenses du secteur public, il faut distinguer avant tout deux types de dépenses publiques : les paiements de transferts et les dépenses publiques pour les biens et services. Les paiements de transferts peuvent être

considérés comme des taxes négatives. Ils peuvent être traités comme des taxes dans la mesure où on peut analyser le concept d'incidence pour les paiements de transferts. Les difficultés pour analyser l'incidence des dépenses publiques sont deux ordres : premièrement comment évaluer les bénéfices reçus par les familles en fonction des classes de revenus et deuxième le coût pour le gouvernement de fournir les dépenses publiques. L'estimation de l'incidence effective des dépenses de tout gouvernement se fait en trois étapes. Dans la première étape, les dépenses qu'il faut inclure. L'autre étape est d'allouer ces dépenses en fonction des classes de revenus en se basant sur les bénéfices que chaque groupe y retire. Finalement, la distribution des dépenses est exprimée comme pourcentage de la base de revenu pour montrer le détail des taux de dépenses pour chaque niveau de revenu.

Pour revenir à la première étape, les dépenses qui ont été prises en compte sont : les dépenses pour les autoroutes, les dépenses pour d'autre secteur de transport, les dépenses dans l'éducation, les dépenses dans la santé, les dépenses pour le bien-être social et pour les personnes âgées, les dépenses dans l'agriculture, les paiements d'intérêt et les dépenses générales. Concernant les dépenses pour les autoroutes, l'hypothèse retenue que tous les usagers de la route y bénéficient qu'ils soient propriétaires de véhicule ou non. En d'autres termes, les dépenses pour les autoroutes sont faites pour les passagers et pour les consommateurs de biens. Pour les dépenses en éducation, elles sont presque toutes faites par les gouvernements locaux et

provinciaux; dans ce cas on suppose que les personnes qui cherchent une éducation bénéficient de ces dépenses.

Pour les dépenses publiques dans le domaines de la santé, elles sont très variées. Il est justifié de supposer que les dépenses publiques en santé sont faites pour les personnes qui sont incapables de s'offrir des services privés dans le domaine de la santé. Donc les plus grands bénéficiaires des dépenses publiques dans la santé sont les personnes dont le niveau de revenu est faible. La plus grande dépense publique dans le domaine de la santé se fait dans les assurances publiques pour la santé dans lesquelles les gouvernements provinciaux et fédéral participent.

Les dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture se font de plusieurs manières. La première façon est que le gouvernement fait des paiements directs aux agriculteurs pour supporter les prix des produits agricoles afin de stabiliser les revenus des fermiers. Deuxième, le gouvernement fournit des services aux fermiers. Et enfin, il y a des coûts en recherche et administratifs pour les fermiers. Cependant, ces paiements sont faits proportionnellement au revenu de la ferme, donc les fermiers riches bénéficient plus que les fermiers pauvres. En d'autres termes, les coûts des politiques publiques pour supporter les prix augmentent quand le revenu augmente.

Pour conclure sur l'incidence de la dépense publique, on peut dire qu'elle est régressive ou qu'elle est favorable aux familles à faible revenu.

Pour terminer cette étude, Gillespie a analysé l'incidence fiscale nette ou l'incidence totale de la structure fiscale et l'effet de toutes les dépenses

publiques sur la distribution du revenu; ce qui signifie l'analyse du changement dans la position économique causé par à la fois les taxes et les dépenses. Ce dernier chapitre combine à la fois les résultats du chapitre 2 et du chapitre 3 pour estimer l'impact redistributif net du secteur public. Les paiements de taxes par classe de revenu sont soustraits des dépenses publiques, et le résultat du montant fiscal net est exprimé comme pourcentage de la distribution du revenu. L'incidence fiscal net positive pour les classes à faible revenu et négative pour les classes à revenu élevé.

Conseil économique du Canada, "Les impôts, les dépenses et la redistribution des revenus au Canada, 1951-1977", Observations sur les revenus au Canada, Recueil de documents présentés à la Conférence sur les revenus au Canada tenue à Winnipeg, du 10 au 12 mai 1979.

Cette Conférence a également enregistré un autre rapport non moins important. Il s'agit de "Les impôts, les dépenses et la redistribution des revenus au Canada, 1951-1977" par W. Irwin Gillespie. Selon cet article, la répartition des revenus au Canada est devenue beaucoup moins inégale entre 1930 et 1951 (Goldberg et Podoluk, 1957), alors qu'elle est demeurée à peu près inchangée entre 1951 et 1957 (Horner et Macleod, 1975; et Love et Wolfson, 1976). Ces observations bien connues cèdent souvent le pas à l'hypothèse selon laquelle une mesure de la répartition du revenu qui tiendrait compte des effets résultant des impôts, des transferts et des dépenses gouvernementales montrerait que l'inégalité des revenus s'est constamment amenuisée au cours de la période d'après-guerre. Les conclusions de ce rapport peuvent être résumées brièvement. Dans l'ensemble, les budgets des gouvernements au Canada en 1951 redistribuaient les revenus des familles où ils étaient supérieurs à 3000 dollars vers les familles ayant un revenu inférieur à ce montant. Le revenu familial médian en 1951 était légèrement inférieur à 3000 dollars. Entre 1951 et 1969, les ressources à la disposition des familles à revenu faible-moyen ont augmenté par rapport à celles des familles à revenu moyen-élevé et élevé. Au cours de la même période, il semble que ce soit les familles qui avaient progressé relativement plus que les autres au cours des années 50 qui ont subi un revers de fortune au cours des

années 60. Durant les années 70, il est fort probable que la proportion des ressources à la disposition des familles à faibles revenus ait perdu du terrain par rapport aux autres familles. On retiendra aussi que le domaine des hypothèses d'incidence fiscale soulève bien des controverses, mais le chercheur y est en terrain plus solide qu'en matière d'attribution des dépenses gouvernementales. Les problèmes graves et restrictifs que posent les dépenses dans les études d'incidence budgétaire justifient une formulation attentive des hypothèses de répercussion des avantages et une prudente interprétation des résultats. C'est ainsi par exemple que l'adoption de la méthode d'attribution de ces dépenses spécifiques en fonction des "coûts supportés pour le compte" des ménages plutôt qu'en fonction de "l'évaluation marginale des avantages" donne lieu à certaines préoccupations, puisqu'elle implique l'hypothèse d'un transfert efficace des biens par le gouvernement. Cependant, Meerman(1978, p.308) a soutenu que la méthode d'attribution des coûts est préférable à une méthode d'attribution des avantages reçus.

Dans ce rapport présenté par Gillespie, plusieurs problèmes d'ordre méthodologique entourant les études d'incidence budgétaire ont été soulignés. Il a été constaté que :

- 1) aussi longtemps que le revenu est considéré comme une variable pertinente par les décisionnaires, les études d'incidence budgétaire peuvent jouer un rôle utile;
- 2) pour des raisons d'ordre pratique et normatif, les études d'incidence budgétaire doivent porter sur les revenus courants et non sur les revenus viagers;
- 3) il est préférable d'adopter la distribution des revenus "avant" toute

intervention gouvernementale comme base de comparaison; et 4) il est nécessaire de procéder à des analyses de sensibilité des effets découlant de diverses hypothèses quant aux répercussions d'ensemble de plusieurs impôts ou types de dépenses pris simultanément, et non seulement pour chaque élément pris de manière séparée.

A. Maslove, L'incidence des impôts au Canada, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada, 1973.

Cette étude a pour objet l'analyse de l'incidence de l'impôt au Canada par province et, à l'intérieur de chaque province, par tranche de revenu. Elle va donc un peu plus loin que les études antérieures portant sur cette question, qui portaient sur la structure générale et ne tenaient pas compte des variations entre les provinces. Comme l'auteur le dit, cette étude n'examine qu'un seul aspect de l'action des gouvernements dans le domaine fiscal : les recettes fiscales ou la charge supportée par le contribuable. On pourrait ajouter à cela le fait que cette étude soit empirique, mais pas au sens économétrique du terme. Il s'agit en fait d'une quantification d'hypothèses et de conclusions théoriques sur l'incidence de l'impôt. Pour l'auteur, le concept de revenu qui doit servir de base de calcul de l'incidence, doit comprendre toutes les formes de revenu, en espèces ou en nature, réalisé ou comptable. L'autre question que soulève l'incidence de l'impôt est de savoir s'il faut mesurer l'incidence en appliquant les effets de l'action du gouvernement à une situation où il serait absent (revenu avant l'intervention du gouvernement), ou en retranchant de la situation existante l'influence exercée par le gouvernement (revenu après intervention). Si l'on retient le concept de revenu avant l'intervention gouvernementale, il faut retrancher du revenu personnel tous les paiements de transfert et tous les avantages provenant des dépenses publiques. Le reste se définissant comme étant le revenu qui existerait s'il n'y a pas de gouvernement. Cette méthode suppose que l'action des pouvoirs publics ne modifie en rien le niveau et la répartition des revenus. D'autre part, si

l'on retient la notion du revenu après intervention, il est difficile de déterminer quelle part des dépenses publiques devrait être comprise dans le revenu. Comme cette étude limitée à la taxation, l'analyse présentée ici est effectuée en se basant à la fois sur une mesure du revenu avant l'action des gouvernements (définie comme le "revenu privé") et sur une notion modifiée du revenu après intervention des pouvoirs publics ("revenu global" qui est la somme du revenu familial en espèce et de certains éléments non monétaires (imputés) du revenu). Puisque le revenu global est calculé avant la déduction des impôts, mais après les paiements de transfert aux particuliers, ce concept ne représente strictement ni le revenu avant l'intervention des gouvernements, ni le revenu après cette intervention. Cependant, c'est ce concept de revenu que Maslove utilise car les bénéficiaires des transferts englobent généralement ces paiements dans leurs revenus. Mais, le "revenu privé" qui est le revenu global moins les paiements de transfert, est le concept fondamental qui sert à mesurer l'incidence de l'impôt dans la présente étude. Dans cette étude, la distinction est faite entre les recettes fiscales et les recettes commerciales des gouvernements. Concernant l'impôt sur les bénéfices des sociétés, l'hypothèse retenue ici est que 25% de l'impôt est répercuté sur les consommateurs, et que les détenteurs de capitaux en assument 75%. Pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'hypothèse retenue est que l'impôt n'est pas répercuté; les contribuables imposés sont les seuls à payer. Au niveau municipal, les impôts fonciers sont prélevés tant sur le terrain que sur les améliorations apportées aux propriétés commerciales, agricoles et résidentielles. Il faut ajouter à cela que les taxes d'affaires

municipales sont analogues à l'impôt foncier perçu sur le capital-action des entreprises. Elles sont donc supportées par les consommateurs.

James A. Johnson, *The incidence of government revenues and expenditures*, Ontario Committee on taxation, Toronto, Queens Printer, 1968.

Dans cette étude , l'auteur James A. Johnson examine les effets redistributifs des revenus et des dépenses en qui concerne l'Ontario. Plus précisément, l'impact de l'activité fiscale du gouvernement ontarien sur la distribution des revenus. Pour atteindre cet objectif, l'auteur retient cinq concept de revenu. Le premier est celui le revenu monétaire familial, qui est le total des revenus reçus par la famille avant le paiement de l'impôt sur le revenu. Le second concept est celui du revenu personnel, qui représente le revenu monétaire familial plus des gains non-monétaire comme par exemple la valeur des loyers que la famille allait payer si elle ne possédait pas de maison. Le troisième est le concept de revenu personnel ajusté qui est le revenu personnel plus les retenus sur salaire et la portion des impôts corporatifs qui n'a pas été répercutée sur d'autres agents économiques. Le quatrième concept de revenu est celui de revenu avant l'intervention de gouvernement, qui est le revenu personnel ajusté, moins les transferts gouvernementaux. Le cinquième et le dernier concept de revenu est celui de revenu après l'intervention des pouvoirs publics, qui est obtenu en ajoutant les dépenses gouvernementales et en soustrayant les recettes gouvernementales du revenu avant l'intervention du

gouvernement. Le concept de revenu retenu pour cette analyse est le revenu après l'intervention du gouvernement.

L'auteur a d'abord estimé la portion de chaque recette fiscale payée par les non-résidents de l'Ontario. La portion restante est attribuée aux résidents de l'Ontario. Ces deux opérations sont basées sur les données statistiques de 1961. Le programme de revenu du gouvernement fédéral est plus favorable à la réduction des inégalités que ceux de la province et des municipalités. La fiscalité au niveau fédéral est très progressive. La fiscalité au niveau provincial est moyenne progressive, malgré le fait que les recettes d'impôt de la province de l'Ontario et des municipalités sont supportées par les non-résidents dans une proportion de 27%. La fiscalité au niveau municipal est régressive surtout au niveau des revenus les moins élevés. Cela est dû en grande partie aux impôts fonciers. Les dépenses à tous les niveaux de gouvernement sont progressives, mais c'est au niveau fédéral que l'effet est plus accentué. Dans le secteur fédéral, c'est l'aide sociale et à un degré moindre, les dépenses dans le domaine de la santé qui dominent dans la redistribution du revenu. Toutes les dépenses provinciales municipales, exception faite des paiements d'intérêts, sont progressives pour les revenus se situant au-delà de 7000 dollars; mais les dépenses dans le domaine de l'éducation sont régressives pour les revenus dépassant légèrement à 6000 dollars.

Les conclusions pour cette étude sont de plusieurs ordres. Premièrement, l'activité fiscale du gouvernement a un impact significatif sur la distribution du revenu des familles à revenu élevé vers les familles à revenu moins élevé.

Deuxième, à l'exception des classes à revenu élevé, la dépense gouvernementale est un puissant mécanisme de réduction de l'inégalité des revenus.

Payette, M. et Vaillancourt, F. " L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981", L'Actualité économique, Revue d'analyse économique, Vol. 62, no 3, septembre 1986

Ce texte de Payette et de Vaillancourt examine l'incidence des recettes et des dépenses gouvernementales par classe de revenus au Québec.

Cette étude a utilisé les microdonnées pour la répartition des dépenses en fonction des classes de revenus. Cependant, on peut remarquer que l'utilisation des déciles a permis une bonne compréhension du sujet, mais pour les profanes, il est difficile à cerner.

Les études faites pour le Québec en 1986 par Micheline Payette et François Vaillancourt ont montré que la fiscalité totale est quelque peu régressive et les dépenses publiques progressives. Au niveau des principales hypothèses retenues, on a le fait que pour les impôts fonciers la répartition se fait entre les locataires et les propriétaires respectivement 31% et 69%. Il a été supposé en outre que les impôts fonciers du secteur commercial et industriel qui représentent 30% de l'ensemble des impôts fonciers, sont payés par les consommateurs. L'autre hypothèse est celle liée aux impôts sur les profits des corporations. Les auteurs ont retenu trois hypothèses. La première consiste à supposer que les détenteurs de capitaux réussissent à se départir complètement de ce fardeau fiscal en le transmettant aux consommateurs (50%) et aux

travailleurs (50%). La deuxième est de supposer que les détenteurs de capitaux, les consommateurs et les travailleurs supportent respectivement 25%, 37,5% et 37,5%. Pour la troisième, il a été supposé que les détenteurs de capitaux ne peuvent déplacer que 50% du fardeau de l'impôt sur le profit des corporations et que les consommateurs et les travailleurs ont à supporter une part égale (25%) du fardeau déplacé.

Dans cette étude, le concept de revenu n'est clarifié. On a donc l'impression qu'il s'agit de revenu monétaire des familles. D'après les équations de dépenses de consommation à estimer, c'est le revenu avant impôt des ménages qui a été utilisé.

G.C Ruggeri, D. Van Wart, and R. Howard, " The Redistribution Impact of Taxation in Canada", dans *Revue fiscale canadienne*, vol. 42, 1994, No.2

Cet article mesure l'effet redistributif des impôts au Canada en 1986. Les résultats démontrent que, dans l'ensemble, le régime fiscal est progressif et qu'il donne lieu à une redistribution considérable des revenus en faveur des classes à revenus faibles. Les structures des impôts du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont progressives. Celle du gouvernement fédéral toutefois est plus redistributive, avant tout parce que l'impôt sur le revenu des particuliers représente une portion plus grande de ses recettes fiscales. Dans l'ensemble, la structure des impôts locaux est proportionnelle. L'impôt sur le revenu des particuliers est la seule source de revenu qui soit très progressive. Son caractère progressif est plus accentué dans les paliers inférieurs et moyens de l'échelle des revenus. Le concept de revenu utilisé par G.C. Ruggeri, D. Van

Wart, and R. Howard est celui des revenus après impôt. Ensuite, ils ont rajusté le montant de l'impôt dont le fardeau est transféré à la consommation afin de refléter l'indexation des transferts des gouvernements aux personnes selon le taux d'inflation.

Selon Gillespie, il y a deux concepts de revenus qui peuvent être utilisés pour mesurer l'incidence fiscale. Le revenu avant instauration du gouvernement (revenu avant impôt) qui est une mesure hypothétique du revenu des facteurs privés. Dans cet article, les auteurs ont utilisé le concept de revenu après impôt, qui est une mesure compréhensible des besoins familiaux en ressources, et qui est mesuré par la somme de tous les revenus reçus de toutes les sources, incluant les paiements de transferts, auquel on ajoute les bénéfices des dépenses gouvernementales moins la portion de taxe assignée à chaque famille. Ce concept de revenu fourni une estimation de la condition de vie des différents ménages dans la période considérée. Cependant, on ne tient pas compte de la consommation des loisirs.

Pour cette étude, les revenus gouvernementaux considérés pour calculer l'incidence fiscale sont : l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le capital et sur les profits des corporations, les taxes sur les produits et services, les taxes salariales, l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus des ressources naturelles, l'impôt sur les profits de vente des tickets de loterie, et les revenus des frais administratifs.

Concernant les hypothèses d'incidence fiscale, les mêmes que la plupart des études antérieures ont été retenues (voir page 425 de cet article).

Cependant, leur résultat montre que les hypothèses de progressivité et de régressivité n'affectent de façon significative les incidences fiscales.

En outre, cette étude est basée sur le concept d'une petite économie ouverte, qui est le type de l'économie canadienne. L'une des caractéristiques d'une petite économie ouverte est la parfaite mobilité des capitaux, qui, à l'absence de coûts de transaction, aura une offre parfaitement élastique. Cela amène à considérer que certains revenus gouvernementaux sur le capital et des corporations ne sont supportés par les canadiens.

Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie and Arndt Vermaeten, " Tax Incidence in Canada", dans *Revue fiscale canadienne*, vol. 42, 1994, No.2

Cet article utilise une nouvelle microbase de données et un nouveau modèle de simulation pour mesurer l'incidence des impôts sur les familles à revenus faibles, moyens et élevés en 1988 au Canada. Les auteurs de cet article ont élaboré des mesures d'ensemble pour deux bases de revenu, les revenus avant impôt et les revenus globaux. Pour la première fois, ces mesures comprennent des estimations de plusieurs suppléments assez importants aux revenus (comme les gains en capital accumulés sur les actions en vertu des fluctuations de la demande de marché, certains ajustements pour les revenus de pension et pour les fonds de pension, les legs et les dons). Le fait de disposer de ces sources de revenus améliore le bien-être financier des familles; elles devraient donc être incluses dans le calcul des revenus de l'ensemble. Dans cet article, Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie et Arndt Vermaeten ont préféré utiliser les

revenus globaux comme base pour mesurer l'incidence fiscale. Leurs résultats montrent que dans l'ensemble, le régime fiscal canadien est légèrement progressif jusqu'au niveau de revenus moyens alors qu'au-delà de ce revenu, il est plus ou moins proportionnel, avec une légère progressivité pour la tranche de 1 pour cent des familles les plus riches. Cette tendance générale de l'incidence fiscale résulte d'un régime fiscal fédéral nettement progressif (surtout jusqu'au niveau de revenus moyens), un régime fiscal provincial plus ou moins proportionnel, et un régime fiscal local régressif pour tous les niveaux de revenus. Seul l'impôt sur le revenu des particuliers, représentant 39% des impôts payés par les familles canadiennes, contribue de façon significative au degré de progressivité qui existe dans l'ensemble du régime fiscal canadien. Dans l'ensemble, les taxes de ventes et d'accise, les impôts fonciers et les divers impôts indirects combinés représentent la même part des recettes totales que l'impôt sur le revenu des particuliers; tous ces impôts constituent des éléments régressifs dans le système fiscal canadien. Quant aux charges salariales, elles sont légèrement progressives pour les familles à revenus faibles, plus ou moins proportionnelles pour les familles à revenus élevés. En général, l'impôt des sociétés n'affecte que les familles à revenus élevés. Les résultats de l'étude sont sensibles à la définition du revenu de base et aux hypothèses concernant la distribution du fardeau fiscal; ce qui indique qu'il faut faire preuve d'une certaine prudence au niveau de l'interprétation des résultats.

Pour parvenir à ces résultats, il est important de définir le concept de revenu utilisé. Les auteurs montrent qu'il existe trois bases de revenus

généralement prises en compte dans la littérature. Il s'agit du concept de revenu avant impôt, du concept de revenu global et du concept de revenu après impôt. Le revenu avant impôt se définit comme suite : les revenus monétaires reçus d'un emploi et d'un investissement de capital, les revenus non monétaires reçus de ces derniers sources de revenus comme les loyers imputés pour les propriétaires qui occupent leur propre maison et les consommations effectuées dans les fermes, à ceux-ci, il faut ajouter les héritages et les cadeaux reçus. Ne sont pas inclus dans le concept de revenu avant impôt les paiements de transfert des gouvernements (assurance emploi, les allocations familiales, les paiements de la sécurité pour les personnes âgées, et les autres paiements aux personnes). Le concept de revenu global tient compte du revenu avant impôt définit plus haut, auquel il faut ajouter les paiements de transferts. Le concept de revenu après impôt tient compte du revenu global définit plus haut auquel il faut ajouter une estimation des services et des biens fournis par les gouvernements. Ce dernier concept exclu les paiements de taxe. Comme cela a déjà été dit, les auteurs de cet article ont choisi le concept de revenu global.

Les modèles d'incidences fiscales retenus sont résumés dans le tableau 2 page 370 de cet article.

Cet article répond une seule facette du rôle des gouvernements : celui de taxer. En d'autres termes, les auteurs n'ont tenu compte que des recettes gouvernementales et les dépenses gouvernementales ont été quelque peu mises de côté.

Pour mieux comprendre les études antérieures, nous nous proposons de faire un récapitulatif, sous forme de tableaux dans les pages qui suivent. Nous faisons remarquer que les auteurs mentionnés ci-dessus ont admis en général que les taxes sur les biens et services et les taxes d'accise sont supposées être supportées par les consommateurs de ces biens en proportion bien sûr de la quantité consommée car ces taxes contribuent à une augmentation substantielle des prix de ces biens.

Tableau 1
Récapitulatif des études antérieures

Auteurs et année d'étude	Données de l'année utilisées et la méthodologie	Concept de revenu utilisé
W. Irwin Gillespie, 1964	Données de 1961 avec une méthodologie théorique et Empirique.	Revenu après impôt et revenu après impôt ajusté.
James A. Johnson, 1968	Données de 1961 pour l'Ontario	Revenu après impôt
A. Maslove, 1973	Données de 1969, méthode empirique.	Le revenu global (calculé avant la déduction des impôts et après les paiements de transferts)
W. Irwin Gillespie, 1979	Données de 1951 à 1977, méthodologie basée sur des concept à la fois normatif et positif; empiriques et théoriques	Le revenu avant impôt
Payette, M. et Vaillancourt, F. 1986	Données de 1981 pour les finances, et de 1982 pour les dépenses de consommation. Utilisation des moindres Carrés ordinaires pour Estimer les dépenses de Consommation pour le Québec.	Le revenu avant impôt des familles économiques
G.C. Ruggeri, D.Van Wart, and R.Howard, 1994	Données de 1986, et utilisation de Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS)	Le revenu après impôt ou plus précisément le revenu après intervention gouvernementale, il comprend toutes les sources de revenus, y compris les bénéfices que les familles retirent des autres dépenses gouvernementales. (concept complet de revenu après impôt) Indexation des transferts aux taux de l'inflation
Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie, and Arndt Vermaeten, 1994	Données de 1988, et utilisation de Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS)	Le revenu après impôt auquel on ajoute les transferts monétaires Gouvernementaux. (concept partiel de revenu après impôt)

Auteurs et année d'étude	Hypothèses d'incidences fiscales		
	Revenu des particuliers	Impôt corporatif	Impôt sur La propriété
W. Irwin Gillespie, 1964	Incidence Légale = Incidence Économique	50% détenteurs 50% consommateurs	67% propriétaire et 33% occupant non propriétaire
James A. Johnson, 1968	Incidence Légale = Incidence Économique	50% détenteurs de capitaux. 25% supporté par les travailleurs 25% supporté par les consommateurs	Supporté par les propriétaires
A. Maslove, 1973	Incidence Légale = Incidence Économique	75% détenteurs 25% consommateurs	Supporté par les propriétaires
W. Irwin Gillespie, 1979	Incidence Légale = Incidence Économique	Supporté entièrement par les détenteurs de capitaux.	Supporté par les propriétaires
Payette, M. et Vaillancourt, F. 1986	Incidence Légale = Incidence Économique	Trois hypothèses : 1) 50% travailleurs 50% consommateurs 2) 25% détenteurs 37,5% travailleurs 37,5% consommateurs 3) 50% détenteurs de capitaux. 25% supporté par les travailleurs 25% supporté par les consommateurs	31% supporté par les locataires 69% supporté par les propriétaires
G.C. Ruggeri, D.Van Wart, and R.Howard, 1994	Incidence Légale = Incidence Économique	Trois cas possibles : 1) le cas standard de base 2) le cas progressif 3) le cas régressif Les pourcentages de fardeau varient en fonction des cas	Le fardeau est Partagé entre les propriétaires et Les locataires. Et le pourcentage varient en fonction des cas
Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie, and Arndt Vermaeten, 1994	Incidence Légale = Incidence Économique	Cela dépend également des 3 cas ci-dessus. Voir page 370 de la revue fiscale canadienne 1994, Vol. 42 No 2	Même conclusion que précédemment.

Auteurs et année d'étude	Résultats
W. Irwin Gillespie, 1964	Régressive avant \$ 3.000 en utilisant le revenu avant impôt ajusté, et avant \$ 5.000 en utilisant le revenu avant impôt; et progressif au-delà.
James A. Johnson, 1968	Fiscalité au niveau fédérale est très progressive. Elle est moyennement progressive au niveau provincial. Elle est régressive au niveau municipal. 27% des impôts locaux est supporté par les non-résidents. Les dépenses sont progressives À tous les niveaux de Gouvernement.
A. Maslove, 1973	Un seul aspect de l'action gouvernementale : la collecte des recettes fiscales.
W. Irwin Gillespie, 1979	En 1951, les budgets des gouvernements redistribuaient les revenus des familles où ils étaient supérieurs à 3000 \$ vers les familles ayant un revenu inférieur à ce montant.
Payette, M. et Vaillancourt, F. 1986	La fiscalité totale est quelque peu régressive et les dépenses publiques Progressives.
G.C. Ruggeri, D.Van Wart, and R.Howard, 1994	Les résultats démontrent que, dans l'ensemble, le régime fiscal est progressif et qu'il donne lieu à une redistribution considérable des revenus en faveur des classes à revenus faibles, pour tous les niveaux de gouvernements.
Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie, and Arndt Vermaeten, 1994	Dans son ensemble, le régime fiscal canadien est légèrement progressif jusqu'au niveau de revenus moyens alors qu'au-delà de ce revenu, il est plus ou moins proportionnel, avec une légère progressivité pour la tranche de 1 pour cent des familles les plus riches.

Chapitre 2 : Études théorique et empirique

Dans ce chapitre, nous tenterons de montrer les concepts de la fiscalité et des dépenses au niveau des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Pour cela, avant d'exposer notre étude empirique, nous tenterons autant que possible de montrer les composantes des recettes gouvernementales, et nous mentionnerons au passage dans la mesure du possible la problématique de l'intervention des gouvernements dans une économie de marché.

2.1 Étude théorique

a) Intervention des gouvernements

De façon générale, les gouvernements, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux, existent pour fournir les biens et services que le marché aura de la difficulté ou sera incapable de fournir efficacement. Le marché, faut-il le rappeler, est un mécanisme par lequel les acheteurs et les vendeurs s'échangent des biens et services ou des ressources spécifiques et dans lequel les quantités demandées et offertes pour chaque période sont harmonisées par les fluctuations des prix. L'État peut donc intervenir dans la mesure du possible, pour corriger les dysfonctionnements du marché concurrentiel, pour fournir des biens publics (exemple : les rues, l'armée,). L'intervention gouvernementale est appréciée aussi dans le domaine des externalités positives ou négatives car il sera très difficile d'implanter un mécanisme de marché pour la protection efficace de l'environnement par exemple. Les marchés incomplets ou trop risqués aussi ont besoin d'un contrôle étatique et surtout lorsqu'il y a des problèmes d'informations. L'implication gouvernementale pour corriger les

problèmes de chômage et de d'inflation est approuvée, même si certains pensent que cela doit se faire de façon très prudente. L'activité du gouvernement qui sera fortement analysée dans le cadre de cette étude, est son rôle de redistributeur du revenu dans le but de diminuer l'écart entre les riches et les pauvres.

Les différentes interventions des pouvoirs publics nécessitent beaucoup de moyens financiers; c'est pourquoi, l'instauration d'un niveau de gouvernement implique qu'on songe d'abord à ses sources de financements, à ses recettes.

b) Les recettes des gouvernements et les hypothèses d'incidences fiscales

Comme nous l'avons déjà mentionné, pour que les gouvernements puissent remplir leurs missions, ils leur faut des sources de financements. La loi spécifie les différentes sources de financement pour les différents niveaux de gouvernements. Ainsi pour le gouvernement fédéral, nous avons comme sources de revenus par ordre d'importance, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les cotisations aux régimes d'assurance sociale, les ventes de biens et services, les revenus de placements....Concernant les sources de revenus pour les provinces, nous avons les mêmes composantes. Cependant, les provinces ne perçoivent pas les droits de douanes, ne perçoivent pas la contribution au régime d'assurance emploi sur les salaires pour ne citer que ceux-là. En ce qui concerne les municipalités, les impôts fonciers constituent leur plus importance source de revenu. À ces impôts fonciers, il faut ajouter certains impôts à la consommations que perçoivent des gouvernements locaux, et les transferts provinciaux que

reçoivent les municipalités. Le tableau 2 qui se trouve à la fin de cette partie montre les différentes composantes des recettes des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales avec les revenus gagnés en 1996. Ayant ici mentionné les recettes des administrations publiques canadiennes, il nous paraît normale qu'on songe à entreprendre l'analyse de l'attribution des fardeaux fiscales.

En effet, pour plusieurs formes d'imposition, l'incidence économique peut être présumée correspondre à l'incidence légale. C'est le cas, par exemple, de l'impôt sur le revenu personnel qui est présumé être supporté, comme le veut la loi sur l'impôt, par les récipiendaires de revenus taxables². Il n'y a donc pas de déplacement du fardeau fiscal. Par conséquent, les détenteurs de revenus supportent 100% de leur fardeau fiscal. Dans le même ordre d'idée, on peut mentionner les taxes sur les biens et services car ces taxes sont supportées par les consommateurs de ces biens. On retiendra donc que l'incidence légale sera différente de l'incidence économique, si l'agent économique qui doit payer la taxe a la possibilité de la faire supporté par d'autre agent économiques.

Il n'en est pas de même toutefois pour trois formes d'imposition, soit les taxes de sécurité sociale, les taxes immobilières et l'impôt sur le profit des corporations. Comme nous l'avons déjà dit, les taxes immobilières sont du ressort des municipalités et des commissions scolaires. Elles sont de trois ordres : le secteur résidentiel, le secteur commercial et le secteur industriel. Il faut dire que l'évaluation de l'assiette de l'impôt foncier, on tient compte de la valeur du terrain. Nous supposerons que l'impôt foncier rattaché au terrain est

entièrement supporté par les propriétaires car sera n'est pas immédiatement transférable. Concernant le secteur résidentiel, nous ferons comme les études antérieures plus précisément celle faite par Payette et Vaillancourt, en supposant qu'environ 31% des impôts fonciers résidentiels est supporté par les locataires, alors que 69% est supporté par les propriétaires. Cependant, ces pourcentages peuvent changer en fonction des élasticité-prix de la demande de maison. Si l'élasticité-prix de la demande est faible, les locateurs pourraient avoir leur part du fardeau augmentée. Si elle est élevée, ce sont les propriétaires qui verraient leur fardeau augmentée davantage. Il est à noter que les impôts fonciers résidentiels représentent 70% des impôts fonciers totaux. Quant aux impôts fonciers du secteurs commercial et industriel, ils représentent 30% des impôts fonciers totaux. Nous supposons comme Payette et Vaillancourt que ce sont les consommateurs qui paient cet impôt, dans la mesure où cet impôt est reparti sur les prix des biens et services fournis. Pour les taxes de sécurité sociale que sont :

l'assurance emploi, les accidents du travail, régime de pension du Canada et régime des rentes du Québec il est nécessaire d'en parler. En effet, les taxes de sécurité sociale sont imposées légalement aux employeurs et aux employés. Cependant, si les employés supportent pleinement le fardeau de leur portion de taxes, les employeurs peuvent, quant à eux, les transférer complètement aux travailleurs en ajustant leurs salaires en conséquence ou les répartir entre les travailleurs et les consommateurs via les salaires des premiers et via le prix des biens ou des services produits par les employeurs taxés et achetés par les

² Ces hypothèse sont celles adoptées par PAYETTE et VAILLANCOURT

deuxièmes. Ce même mécanisme peut être retenu pour l'impôt sur les profits des corporations (Voir le tableau 5 pour les différentes composantes de l'impôt des sociétés en 1998). À ce sujet, les études faites par Jones (1965, 1971a, Caves and Jones, 1973)³ peuvent nous convaincre quant à la raison de ces hypothèses.

En effet partant d'un équilibre général, ces auteurs ont aboutit à une conclusion assez intéressante et permet de dissiper tous les doutes quant au fait que les corporations sont capables de faire supporter une partie de fardeau fiscal aux autres agents économiques, soit les consommateurs ou les travailleurs. Sans entrer dans les détails mathématiques qui ne sont pas moins importantes, voici leurs principales conclusions :

- 1) Une condition suffisante pour que le taux de profit net sur le capital baisse relativement au salaire, suite à l'augmentation de la taxe, est que le secteur soit intensif en capital.

Donc si le secteur est intensif en capital, vu que la rémunération du capital baisse, on peut s'attendre au fait que les corporations peuvent difficilement faire supporter leur fardeau fiscal au travailleur par exemple.

- 2) Il est aussi possible que le taux de profit net sur le capital augmente relativement au salaire suite à l'augmentation de la taxe corporative, et les conditions suffisantes pour que cela se produise est que le secteur industriel soit intensif en travail et que le coefficient de production soit fixe.

Dans cette dernière condition, les corporations peuvent faire supporter leur fardeau fiscal aux travailleurs.

³ Extrait de Lectures on public economics, A.B. Atkinson and J.E. Siglitz

Si le secteur est relativement intensif en travail, si la taxe sur le capital augmente, le salaire relatif au taux de profit diminue; ce qui implique que le profit augmente relativement au salaire. Pour les consommateurs, le prix relatif du produit intensif en travail augmente au désavantage des consommateurs. Donc dans ce cas, la taxe corporative est aussi supportée à la fois par les travailleurs et les consommateurs. Quant aux pourcentages de leur participation, les études n'ont pu le déterminer. Donc, l'incidence légale est différente de l'incidence économique.

Si le secteur est relativement intensif en capital, suite à l'augmentation de la taxe corporative, toute chose étant égale par ailleurs, le salaire relatif au taux de profit corporatif augmente et le prix relatif du produit intensif en capital baisse. Dans ces conditions, il est logique de dire que les corporations supportent entièrement le fardeau de la taxe. Donc, on peut dire dans ce cas que l'incidence légale est égale à l'incidence économique.

Concernant l'impôt sur les revenus des sociétés, un autre fait important mérite d'être mentionné : c'est le fait que le Canada soit considéré comme une petite économie ouverte. Dans ces conditions une bonne partie des impôts sera supportée par les consommateurs non résidents.

Tableau 2
Recettes des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales
en 1996

	Administration Fédérale (En millions de dollars)	Administrations Provinciales et territoriales (En millions de dollars)	Administrations Locales (En milliers de dollars)
Total des recettes	152 541\$	169 831\$	39 340 577\$
Recettes de sources propre	152 005\$	143 265\$	30 515 429\$
Impôts sur le revenu	88 223\$	55 356\$	0\$
Taxe à la consommation	32 007\$	37 312\$	53 752\$
Impôts fonciers et Impôts connexes	0\$	6 956\$	19 545 258\$
Autres impôts	1 022\$	12 325\$	388 478\$
Prime d'assurance maladie	0\$	1 648\$	0\$
Cotisations aux régimes sociales	19 846\$	6 381\$	0\$
Ventes de biens et de services	6 051\$	4 372\$	7 943 709\$
Revenus de placement	4 536\$	18 359\$	2 153 561\$
Autres recettes de Sources propres	321\$	557\$	430 671\$
Transferts à des fins générales	474\$	22 770\$	1 520 974\$
Transferts à des fins spécifiques	62\$	3 796\$	7 304 174\$
Transferts de L'administration fédérale			497 538\$
Transferts de L'administration Provinciale			6 806 636\$

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrice 3317, Tableau 385-0002

c) Les dépenses gouvernementales et leurs bénéficiaires

Les dépenses gouvernementales peuvent être divisées en deux grandes catégories : les dépenses de transferts telles les pensions de vieillesse, les allocations familiales et les transferts d'un niveau de gouvernement supérieur à un niveau inférieur, et les dépenses en biens et services telles les dépenses pour la défense nationale, la construction de route, la santé et pour l'éducation comme les bourses du millénaire pour ne citer que ceux-là. Les composantes des dépenses des différents niveaux de gouvernements sont disponibles à la fin de cette partie dans le tableau 3. Les dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de la défense nationale, que ça soit dans l'armée ou la police fédérale, profitent presque également à toutes les familles économiques quelque soit le niveau de revenu familial. Ceux-ci représentent sans doute un exemple de bien pur dans une certaine mesure.

Au niveau des dépenses pour la construction ou l'amélioration des réseaux routiers, il faut dire que tous les niveaux de gouvernements y participent en fonction de son pouvoir financier. À ce niveau, on peut retenir l'hypothèse que ces dépenses ne favorisent pas des familles plus que d'autres si le critère de différence retenu est le niveau de revenu.

Par contre, les dépenses dans les domaines de la santé qui sont effectuées par les gouvernements fédéral et provincial profitent plus aux familles à faible revenus. Dans ce cas, le taux de dépenses en fonction du revenu est régressif.

Pour évaluer l'incidence des dépenses gouvernementales sur les revenus des unités économiques, nous nous sommes intéressés aussi aux retournements de

la taxe sur les produits et services des gouvernements fédéral et provincial, et des montants accordés aux familles qui ont des enfants comme allocation familiale. Ces transferts gouvernementaux sont inscrits dans le tableau 9a. Pour nous, ce sont ces transferts monétaires qui sont susceptible de réduire l'écart de revenu entre les familles riches et pauvres. Quant aux dépenses dans les biens d'équipement et dans le domaine de la santé, elles ont pour rôle à notre avis de réduire l'écart du niveau de vie entre les familles riches et les familles relativement pauvres. Un autre éléments qui nous paraît important à souligner à ce stade ci de notre étude, est le transfert monétaire que les gouvernement provinciaux et fédéral accordent aux fermiers. Parmi les gammes de services et avantages accordés aux fermiers, nous supposons que le soutien des prix aux agriculteurs profits plus à ceux qui ont plus de revenus qu'à ceux qui ont un revenu faible. En effet, suite à une baisse des prix des produits agricoles, les gouvernements versent une compensation financière aux fermiers qui ont subi des pertes en fonction de leurs revenus du dernier exercice financier.

Il ressort de cette analyse que les dépenses gouvernementales ou plus précisément que les transferts gouvernementaux sont plus en faveur des familles à faible revenu (le tableau 4 illustre les différentes composantes des transferts gouvernementaux en 1996).

Ce qui nous paraît normal pour une société qui veut réduire l'écart entre riche et pauvre. Si on tient compte également des services offerts aux personnes à faible revenu ou à des chercheurs d'emploi, on ne peut qu'être convaincu d'une politique gouvernementale relativement bonne pour les classes les plus démunies.

Tableau 3
Dépenses des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales
pour 1996

	Administration Fédérale (En millions de dollars)	Administrations Provinciales et territoriales (En millions de dollars)	Administrations Locales (En milliers de dollars)
Services généraux	5 785\$	2 650\$	3 876 999\$
Protection de la personne et de la propriété	16 094\$	6 810\$	6 113 280\$
Transports et communication	3 306\$	8 367\$	7 936 934\$
Santé	1 177\$	47 951\$	723 213\$
Services sociaux	48 459\$	31 630\$	4 263 112\$
Éducation	3 355\$	33 629\$	148 294\$
Conservation des ressources naturelles et Développement industriel	6 013\$	6 978\$	720 586\$
Environnement	1 271\$	1 928\$	6 299 724\$
Loisirs et culture	2 839\$	1 714\$	4 846 078\$
Travail, emploi et immigration	1 514\$	1 026\$	0\$
logement	1 964\$	2 632\$	550 909\$
Affaires extérieures et Aides internationales	3 837\$	0\$	0\$
Planification et aménagement des régions	304\$	883\$	623 945\$
Établissements de recherche	1 307\$	401\$	0\$
Frais de la dette	44 916\$	27 015\$	3 109 192\$
Autres dépenses	67\$	0\$	319 584\$
Excédent ou déficit	-13 499\$	-5 893\$	-191 273\$

Source : Statistique Canada, CANSIM, matrice 3317, Tableau 385-0004

Tableau 4
Transferts des administrations publiques aux particuliers en 1996
(En millions de dollars)

Toutes les administrations publiques	99 330\$
Administration Fédérale	48 752\$
Allocations familiales et aux jeunes	39\$
Pensions-Première et Seconde guerres mondiales	914\$
Allocation aux anciens combattants	383\$
Prestations d'assurance-emploi	11 859\$
Paiements de la caisse de la sécurité de la vieillesse	21 221\$
Bourse d'études et subventions à la recherche	686\$
Autres	1 992\$
Administrations provinciales	26 041\$
Aide sociale, maintien du revenu	9 258\$
Aide sociale, autre	2 371\$
Indemnisations des accidenté du travail	4 198\$
Subventions aux associations de bienfaisance	6 123\$
Transferts divers	4 091\$
Administrations locales	2 950\$
Régime de pensions du Canada	16 559\$
Régime de rentes du Québec	5 028\$
Source : Statistique Canada, CANSIM 2, Tableau 384-0009 et publication n. 13-213 XPB	

Tableau 5
Recettes fédérales et provinciales de l'impôt des sociétés, 1998
(En millions de dollars)

	Taxes sur les revenus	Taxes sur le capital	Taxes sur les primes	Taxes sur la masse salariale	Total
Fédéral	20 032\$	1 304\$	0\$	0\$	21 336\$
Terre-Neuve	93\$	6\$	22\$	74\$	196\$
Île-du-Prince-Édouard	25\$	2\$	4\$	0\$	31\$
Nouvelle-Écosse	136\$	47\$	35\$	0\$	219\$
Nouveau-Brunswick	206\$	34\$	24\$	0\$	264\$
Québec	2 078\$	1 493\$	230\$	3 662\$	7 463\$
Ontario	5 705\$	1 104\$	552\$	2 709\$	10 069\$
Manitoba	204\$	119\$	39\$	202\$	564\$
Saskatchewan	371\$	268\$	35\$	0\$	673\$
Alberta	1 844\$	36\$	121\$	0\$	2 002\$
Colombie-Britannique	1 499\$	406\$	196\$	0\$	2 101\$
Total	32 193\$	4 820\$	1 259\$	6 646\$	44 919\$

Source : Statistique Canada. CCRA et ministère des Finances du Canada, Revenus provinciaux pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1998
(Présenté par Jacques Garon)

Les taux en vigueur en 2001

Fédéral	0,225%
Ontario	0,30%
Québec	0,64%
Colombie-Britannique	0,30%
Manitoba	0,30%
Saskatchewan	0,30%
Alberta	0%

2.2 Étude empirique

Dans cette étude, l'unité d'analyse est la famille et non l'individu. Nous avons opté pour l'unité économique car il est difficile de juger du bien-être d'un individu lorsqu'on ne tient pas compte du contexte familial et donc à la fois du revenu familial et du nombre de personnes dans le ménage sans oublier le nombre de personnes à charge.

Il nous paraît à ce stade, nécessaire de donner quelques définitions classiques.

1) Définitions

a) Les impôts et les taxes et leur incidence

- Une incidence régressive s'observe lorsque le taux d'imposition (impôt/revenu) diminue avec l'augmentation du revenu.
- S'il s'accroît, l'incidence est dite progressive.
- L'incidence est neutre quand le taux d'imposition reste le même.

b) Les dépenses publiques et leur incidence

- Si le rapport dépenses publiques/ revenu monétaire des unités économiques décroît quand le revenu augmente, l'incidence est alors régressive.
- Si le rapport croît, l'incidence est progressive.

2) L'enquête sur les dépenses des familles en 1996.

Cela nous permettra d'estimer quelques équations de dépenses des consommateurs par les moindres carrés ordinaires⁴.

$$C_i = \beta_{0i} + \beta_{1i} x_1 + \beta_{2i} x_2 + \dots + \beta_{20i} x_{22} + \varepsilon_i$$

C_i correspond aux dépenses de consommation avec i variant de 1 à 12 par exemple.

β_0 représente le terme constant

β_1 à β_{22} représentent les coefficients des 23 variables explicatives;

X_1 à X_{22} correspondent aux variables explicatives suivantes

- Le revenu avant impôt du ménage (variable continue)
- L'âge du chef de famille (6 catégories, 5 variables)
- Le niveau de scolarité du chef de famille (5 catégories, 4 variables)
- Le type d'activité du conjoint sur le marché (5catégories, 4 variables)
- Le nombre d'enfants de moins de 15 ans (variable continue)
- La taille du lieu de résidence (4catégories, 3 variables)
- Le pays d'origine du chef de famille(4 catégories, 3 variables)
- Le mode d'occupation du logement (2 catégories, 1 variables)

ε_i terme d'erreur.

3) L'enquête sur les finances des consommateurs de 1997(revenu de 1996)

Qui servira de base à nos calculs sur la distribution par groupe de revenus de la population. Cela permettra aussi de calculer le montant des transferts des gouvernements par tranche de revenus ou plus précisément par revenu

4) Le modèle

Nos données de base proviennent de deux enquêtes de statistique canada, soit l'enquête sur les finances des consommateurs et l'enquête sur les dépenses des familles. La première a été effectuée en 1997, donc utilise les revenus de 1996 et a permis de recueillir de l'information sur les revenus de 10539 familles économiques. Elle servira à effectuer une estimation des postes de dépense pour chaque ménage de l'Enquêtes sur les dépenses des familles. La deuxième enquête concerne les dépenses des familles économiques de 1996. Nous avons utilisé un échantillon de 10 417 familles alors que le nombre estimatif de ménages au Canada est de 10 900 502.

Dans l'enquête sur les finances des consommateurs, une famille économique est définie comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont unies par filiation, mariage ou adoption. Dans l'enquête sur les dépenses des consommateurs, une unité de dépenses est un groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun pour les principaux postes de dépenses et qui demeurent ensemble. Cette enquête a touché 21023 familles.

Nous avons utilisé le progiciel d'économétrie Stata pour estimer ces douze équations de dépenses. Après avoir estimé les coefficients des équations : $C_i = \beta_{0i} + \beta_{1i} x_1 + \beta_{2i} x_2 + \dots + \beta_{20i} x_{22} + \epsilon_i$, nous avons utilisé ces coefficients pour estimer les différentes dépenses en nous basant cette fois-ci sur l'enquête des finances des consommateurs car les revenus déclarés par les ménages dans cette dernière enquête tient compte de

⁴ Cette façon est suggérée dans PAYETTE et VAILLANCOURT

plusieurs types de sources de revenus et en plus de cela, cette enquête tient compte d'un plus grand nombre de famille.

Les régressions sont présentées en annexe. En utilisant Stata pour notre travail, les variables auxiliaires ou muettes sont automatiquement créées avec la commande xi; et puisque nous savons que la variable Resiz prend la valeur 1 pour désigner une région qui contient plus 30000 habitants, la valeur 2 pour désigner une région de moins de 30000 habitants et 3 pour désigner les zones rurales. Dans l'équation de la régression, on écrira i.Resiz et les variables seront créées automatiquement avec la plus faible valeur, dans ce cas ci, 1 sera pris comme référence.

Dans un premier temps, il nous paraît important de donner la signification des variables dépendantes :

Nouvelles installations de matériels et d'accessoires	= ARNINIF
Aliments achetés au restaurant	= FPR
Eau, combustible et électricité	= SWFE
Téléphone	= HOTELE
Dépenses pour les animaux domestiques	= PETEX
Produits de ménage ménagers	= HCS1
Meubles	= HFEF
Habillement	= CLOTH
Essence et autres carburants	= AUTOF
Loisirs	= REC
Produits de tabac et articles pour fumeurs	= TPSS
Boissons alcoolisées	= AB

NB: Les tableaux qui suivent, sauf indications contraires ont été obtenus par nos calculs.

La régression nous donne les tableaux suivants :

Tableau 6.
Les paramètres en fonction des postes de dépenses courantes.

Variables	Les paramètres estimés							
	β_0	Hibt β_1	Iagegrp2 β_2	Iagegrp3 β_3	Iagegrp4 β_4	Iagegrp5 β_5	Iagegrp6 β_6	Icob_2 β_7
Nouvelles installations De matériels et D'accessoires	169.4	.0007*	-24.40	50.19	-5.36	-17.26	-24.10	54.21
Aliments Achetés aux Restaurant	494.9	.016*	147.7	18.41	2.85	4.81	-338.7*	-41.72
Eau, combustible Et électricité	1641	.0045*	-59.57	-29.22	-14.36	136.7*	162.84*	-60.61
Téléphone	471.	.003*	19.79	-37.87	-76.7*	-48.48	-56.8	67.19*
Dépenses pour les Animaux domestiques	169.6	.0012*	-57.14*	-40.78	-36.80	-35.18	-105.5*	13.91
Produits de Nettoyage ménagers	186.1	.0007*	-7.58	-9.47	-4.29	19.10	-17.14	2.18
Dépenses en meubles	192.9	.0066*	16.76	-43.55	-144.6*	-156.64*	-194.5*	57.57
Dépenses en habillement	666.9	.024*	-261.6*	-472*	-370.3*	-182.6	-456.9*	-117.7
Essence et autres carburants	622.1	.0061*	59.74	67.71	105.04	173.48*	37.67	-130.76*
Dépenses en loisirs	716.	.031*	-54.52	-558*	-512.3*	-184.43	-789.34*	19.09
Produits de tabac et Articles pour fumeurs	604.	.0014*	-53.43	76.44	68.04	134.8*	-92.27	-53.07
Dépenses en boissons alcoolisées	477	.0057*	-57.70	-100.6	-81.07	-139.66*	-333.56*	12.68

* indique les variables qui sont significatives

Suite du Tableau 6

Les paramètres estimés								
Variables	lcob_3 β_8	lcob_4 β_9	lcob_5 β_{10}	leduc_2 β_{11}	leduc_3 β_{12}	leduc_4 β_{13}	leduc_5 β_{14}	lsocc_1 β_{15}
Nouvelles installations De matériels et D'accessoires	169.4	.0007*	-24.40	50.19	-5.36	-17.26	-24.10	54.21
Aliments Achetés aux Restaurant	-169.9*	171.1*	-148.7	227.09*	293.3*	406.14*	499.13*	364.79*
Eau, combustible Et électricité	-27.06	-158.9*	-106.9*	90.75*	84.55*	85.72*	87.64*	184.07*
Téléphone	89.18*	296.6*	313.29*	110.81*	128.1*	189.24*	213.37*	85.41*
Dépenses pour les Animaux domestiques	-103.3*	-201.6*	-117.31*	32.91*	79.4*	50.85*	58.30*	106.91*
Produits de Nettoyage ménagers	36.10*	-22.11*	27.69*	20.60*	12.75	2.76	-18.66*	81.51*
Dépenses en meubles	-10.32	139.34*	142.53*	33.55	-46.17	-9.20	-42.87	41.75
Dépenses en habillement	287.35*	213.83*	286.2*	201.42*	214.1*	385.96*	495.7*	690.3*
Essence et autres carburants	28.05	-58.40	-28.89	196.54*	260.4*	181.61*	89.93*	703.62*
Dépenses en loisirs	-223.9	-365.15*	-436.60*	392.75*	594.5*	711.79*	775.87*	586.96*
Produits de tabac et Articles pour fumeurs	-164.13*	-384.9*	-387.18*	72.55*	-10.28	-178.88*	-383.14*	202.42*
Dépenses en boissons alcoolisées	53.26	-347.77*	-258.9*	118.09*	114.6*	125.96*	138.77*	86.78*

Suite du Tableau 6

Les paramètres estimés								
Variables	Isocc2 β_{16}	Isocc3 β_{17}	Mem15 β_{18}	Iresiz_1 β_{19}	Iresiz_2 β_{20}	Iresiz_3 β_{21}	lclten_2 β_{22}	R ²
Nouvelles installations De matériels et D'accessoires	169.4	.0007*	-24.40	50.19	-5.36	-17.26	-24.10	0.017
Aliments Achetés aux Restaurant	167.6*	-38.03	-164.85*	123.60*	-68.64	.043	-57.03	0.276
Eau, combustible Et électricité	228.5*	255.6*	161.5*	-354.2*	-129.2*	-171.4*	-1025.9*	0.42
Téléphone	110.4*	78.26*	-20.26*	-93.73*	-2.23	35.9	56.02*	0.098
Dépenses pour les Animaux domestiques	89.17*	20.75	-19.95*	32.22*	8.24	108.45*	-61.71*	0.072
Produits de Nettoyage ménagers	77.43*	59.01*	45.60*	-45.3*	-19.16*	-10.49	-23.41*	0.20
Dépenses en meubles	18.65	45.57	9.82	-47.96	-35.31	-45.83	14.80	0.081
Dépenses en habillement	502.1*	177.2*	145.01*	-85.52	-102.02	-146.84	-37.39	0.379
Essence et autres carburants	838.6*	475.2*	-38.38*	-143.04*	-191.65*	157.05*	-375.50*	0.257
Dépenses en loisirs	379.5*	211.3*	145.23*	272.63*	377.11*	115.82	-405.23*	0.259
Produits de tabac et Articles pour fumeurs	265.8*	137.8*	-40.58*	-160.19*	-139.90*	-123.62*	148.61*	0.060
Dépenses en boissons alcoolisées	68.66*	-9.63	-154.76*	29.92	-5.23	-15.51	-7.62	0.101

Les variables explicatives et leurs coefficients β_i qui sont entre parenthèse

- Hibt (β_1): le revenu avant impôt du ménage(variable continue)
- _Iagegrp_2 (β_2) : l'âge du chef de famille est entre 25 et 29 ans
- _Iagegrp_3 (β_3) : l'âge du chef de famille est entre 30 et 34 ans
- _Iagegrp_4 (β_4) : l'âge du chef de famille est entre 35 et 39 ans
- _Iagegrp_5 (β_5): l'âge du chef de famille est entre 40 et 44 ans
- _Iagegrp_6 (β_6) : l'âge du chef de famille est supérieur à 44 ans
- _Icob_2 (β_7) : le chef de famille est d'origine canadienne
- _Icob_3 (β_8): le chef de famille est d'origine : « Royaume-Uni, Amérique du Nord »
- _Icob_4 (β_9): le chef de famille est : « Asiatique »
- _Icob_5 (β_{10}): le chef de famille est du : « Sud de l'Europe et Europe de l'Est »
- _Ieduc_2 (β_{11}): plus de neuf années ou études secondaires
- _Ieduc_3 (β_{12}): études postsecondaires non universitaires
- _Ieduc_4 (β_{13}) : diplôme ou certificat d'études postsecondaires
- _Ieduc_5 (β_{14}): diplôme ou certificat universitaire
- _Isocc_1 (β_{15}) : le ou la conjoint(e) est dans les secteurs d'activité suivantes :
direction et administration, professionnel et technique, enseignement,
ou travail de bureau
- _Isocc_2 (β_{16}) : le ou la conjoint(e) est dans la vente ou les services
- _Isocc_3 (β_{17}) : le ou la conjoint(e) est dans le secteur tertiaire
- mem15 (β_{18}) : nombre d'enfant de moins de 15 ans (variables continues)
- _Iresiz_1 (β_{19}): le ménage réside dans une localité de plus de 30 000 habitants
- _Iresiz_2 (β_{20}) : le ménage réside dans une localité de moins de 30 000 habitants
- _Iresiz_3 (β_{21}) : le ménage réside dans une localité rurale
- _Iclten_2 (β_{22}) : le ménage est locataire
- _cons (β_0) : constante

Ce tableau ci-dessus est important car tous les paramètres serviront à calculer effectivement les dépenses moyennes pour chaque poste de dépense. Si les calculs étaient effectués à la main, nous serions obligés de ne tenir compte que des seules variables continues comme le revenu du ménage et le nombre d'enfant de moins de quinze ans. Nous utiliserons le progiciel Stata qui nous permettra de prendre en compte les 22 variables. La commande Predict nous permet de faire ce travail (Voir l'Annexe pour plus d'information). Prenons par exemple une famille dont le revenu est estimé à 30000 dollars. Pour le calcul manuel, nous faisons comme hypothèse, que le ménage a 2 enfants de moins de quinze an. En outre, il faut supposer que :

$_Iagegrp_5 = 5$, c'est-à-dire que l'âge du chef de famille est entre 40 et 44 ans

$_Icob_2 (\beta_7) = 2$: le chef de famille est d'origine : « Royaume-Uni, Amérique du Nord »

$_Ieduc_4 (\beta_{13}) = 4$, c'est-à-dire que le chef de famille a un diplôme ou certificat d'études postsecondaires

$_Isocc_1 (\beta_{15}) = 1$: le ou la conjoint(e) est dans les secteurs d'activité suivantes :
direction et administration, professionnel et technique, enseignement,
ou travail de bureau

$mem15 (\beta_{18}) = 2$, c'est-à-dire que le nombre d'enfant de moins de 15 ans est de 2

$_Iresiz_3 (\beta_{21}) = 3$: le ménage réside dans une localité rurale

$_Iclten_2 (\beta_{22}) = 2$: le ménage est locataire

$_cons (\beta_0) = 494.99$: constante

Nous calculons comme exemple, la dépense moyenne pour les aliments achetés au restaurant pour une famille dont le revenu est de 30000 \$ d'après notre régression.

$$FPR30000=495+0,016 \times 30000+4.82 \times 5-41.72 \times 2+406.14 \times 4+364.79 \times 1-164.85 \times 2+.043 \times 3-57.04 \times 2=$$

2461.36\$; cela constitue la dépense estimative de ce ménage pour les aliments achetés au restaurant .

Pour le calcul des dépenses estimatives des familles, nous avons utilisé le revenu déclaré par les ménages dans l'enquête sur les finances des consommateurs, tout en utilisant les coefficients que nous avons eu avec la régression (Les coefficients qui sont le tableau 6. Mais, le logiciel va donner les valeurs différentes pour chaque observation car les familles n'ont pas les mêmes caractéristiques. Il suffit par exemple que le nombre d'enfant de moins de quinze ans change d'une famille à l'autre, la dépense estimée pour les aliments achetés au restaurant va changer même si elles ont le même revenu. Pour régler, ce problème, nous avons fait la moyenne des valeurs obtenues par classe de famille. Et compte tenu du fait que nous avons estimé des équations linéaires, avant de faire la moyenne, il faut prendre le soin d'annuler les valeurs négatives.

Il faut rappeler que les dépenses calculées inclues à la fois les taxes indirectes sur le produit taxable et le prix hors taxe. Donc pour chaque poste de dépenses, il faut d'abord calculer le prix hors taxe. Cela revient à diviser les dépenses déclarées par les ménages par $1 + \text{taux de taxation}$. Ce qui représentera la dépense hors taxe. Ensuite nous appliquons le taux de la taxe pour avoir la part des dépenses attribuées à la taxe.

Les revenus de la taxation indirecte sont calculés de la façon suivante : nous prenons la taxe sur les biens et services au niveau fédéral qui est de 7%, que nous multiplions par les dépenses hors taxe. Ensuite, nous multiplions la taxe de vente provinciale par les dépenses hors taxe pour tous les ménages. Et par la suite, nous additionnons ces deux montants pour avoir les recettes estimatives que les gouvernements obtiennent de la consommation des biens et services. Cependant, le calcul pour les ménages au niveau de la province du Québec sera différent car la TVQ qui est de 7.5%, est appliquée sur le prix augmenté de la TPS. Pour les détails des calculs voir l'annexe.

En outre, selon « La fiscalité au Canada », le 23 avril 1996, le gouvernement fédéral a conclu une entente avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et le Labrador, visant l'harmonisation de leurs régimes de taxes sur les ventes au détail avec la taxe fédérale sur les produits et services. Le taux qui a été retenu pour ces trois provinces est de 15%. Par ailleurs, en Alberta, le taux est de 7%. Cette province, contrairement aux autres, n'a pas décidé d'imposer une taxe de vente, même en 2002. Quand aux produits du tabac, des boissons alcoolisées et des carburants qui sont l'objet d'application des taxes d'accise dans la plus part des provinces, les détails de leurs calculs avec les différents taux pour chaque province se trouvent en annexe.

Le tableau suivant montre les recettes que les gouvernements retirent de la taxation indirecte avec les douze produits que nous avons identifiés.

Nous avons 21023 familles dans l'enquête sur les finances des consommateurs. C'est pourquoi, nous avons créé 10 classes de revenus pour pouvoir faire des analyses en nous basant sur des tableaux. Pour faire ces regroupements, prenons par exemple les aliments achetés au restaurant. Nous avons utilisé le logiciel pour calculer la taxe indirecte prélevée sur les dépenses pour les aliments achetés au restaurant pour chaque famille et en fonction de leur province de résidence. Ensuite, nous calculons la moyenne de la taxe payée par les familles qui ont un revenu de moins de 10000\$. Les détails de ces calculs avec leurs différentes commandes se trouvent en annexe.

Tableau 7.
Proportion du revenu brut qui va aux taxes indirectes

	0\$ à 10000\$	10001\$ 15000\$	15001\$ 20000\$	20001\$ 30000\$	30001\$ 50000\$	50001\$ 75000\$	75001\$ 100000	100001\$ 348641\$
Nouvelles installations De matériel et D'accessoires	10.69\$	11.80\$	11.70\$	12.93\$	14.14\$	16.27\$	17.31\$	22.51\$
Aliments achetés au restaurant	109.37\$	126.84\$	136.90\$	149.43\$	184.82\$	233.01\$	291.44\$	393.19\$
Eau, combustible et électricité	180.15\$	196.10\$	193.70\$	201.02\$	211.50\$	226.76\$	232.88\$	257.38\$
Téléphone	83.01\$	86.20\$	88.23\$	89.78\$	96.45\$	105.88\$	118.53\$	136.53\$
Dépenses pour les Animaux domestiques	23.38\$	25.35\$	25.23\$	26.83\$	29.66\$	33.42\$	36.66\$	45.17\$
Produits de nettoyage ménagères	28.15\$	29.18\$	29.28\$	30.41\$	31.81\$	34.13\$	35.93\$	40.38\$
Meubles	13.68\$	18.07\$	22.63\$	29.75\$	42.87\$	62.48\$	85.79\$	130\$
Habillement	126.16\$	152.37\$	168.86\$	191.11\$	243.15\$	317.47\$	403.80\$	558.25\$
Essence et autres carburants	302.51\$	327.74\$	335.24\$	351.73\$	387.85\$	435.93\$	465.30\$	568.91\$
Loisirs	158.32\$	194.52\$	212.02\$	243.45\$	311.79\$	405.41\$	515.74\$	717.65\$
Produits du tabac et Articles pour fumeurs	67.76\$	66.20\$	64.79\$	68.39\$	70.82\$	74.88\$	76.88\$	89.60\$
Boissons alcoolisées	65.17\$	71.26\$	75.30\$	82.48\$	99.30\$	121.51\$	147.54\$	200.68\$
Total des recettes fiscales	1198.64	1337.64	1396.15	1510.02	1757.90	2102.78	2463.90	3197.96\$
Moyenne des revenus Selon leur classe	6341\$	12624\$	17332\$	24794\$	39378\$	60994\$	85322\$	133372\$
Proportions de la Taxe indirecte	18.90%	10.60%	8.05%	6.09%	4.50%	3.44%	3.00%	2.40%

Tableau 8a.
L'impôt sur le revenu et les transferts gouvernementaux envers les familles à faible revenu en 1996

	10000\$	12500\$	15000\$	20000\$	25000\$	30000\$	50000\$	100000\$
Impôt sur le revenu	267\$	646\$	1058\$	1886\$	2709\$	3776\$	9159\$	24321\$
	2,67%	5,16%	7,05%	9,41%	10,83%	12,58%	18,3%	24,34%
Allocations familiales	608\$	608\$	608\$	608\$	608\$	404\$	0\$	0\$
Retournement De la TPS	2353\$	2353\$	2353\$	2353\$	2345\$	2049\$	1019\$	0\$
Pourcentage des transferts gouvernementaux aux particuliers, Calculer en Divisant le total Des transferts par Le revenu du Ménage.	29,6%	23,7%	19,7%	14,8%	11,8%	8,2%	2%	0%

Source : Finances of the Nation, 1996

Tableau 8b.
L'impôt sur le revenu des familles en 1996 selon nos calculs.

	0\$ à	10001\$	15001\$	20001\$	30001\$	50001\$	75001\$	100001\$
	10000\$	15000\$	20000\$	30000\$	50000\$	75000\$	100000	348641\$
Impôts sur le revenu	95\$	244\$	581\$	1316\$	2650\$	5876\$	10390\$	37092\$
	0.95%	1,95%	3,87%	6,58%	10.60%	19.60%	20.80%	37.10%
Taxes Foncières	1063\$	1080\$	1060\$	1067\$	1028\$	1104\$	1070\$	1052\$
Assurance emploi Retenu sur le salaire	784\$	736\$	834\$	768\$	763\$	788\$	810\$	783\$
Régime de pension du Canada/de rentes Du Québec	738\$	681\$	741\$	714\$	702\$	712\$	743\$	715\$
L'impôt corporatif : Part transférée aux consommateurs ou aux travailleurs	45.76\$	95.00\$	130.50\$	185.58	296.43	461.25	649.08	975.91\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers	2725.76	2836	3346.5	4050.58	5439.4	8941.2	13662\$	40617.9\$

Tableau 8c.
Les transferts gouvernementaux envers les familles en 1996 et par classe
de revenus selon nos calculs.

	0\$ à	10001\$	15001\$	20001\$	30001\$	50001\$	75001\$	100001\$
	10000\$	15000\$	20000\$	30000\$	50000\$	75000\$	100000	348641\$
Prestations fiscales Pour enfants	198.32\$	410.17\$	601.41\$	626.16\$	698.50\$	533.39\$	271.47\$	156.65\$
Sécurité de la vieillesse	477.78\$	3822.06	3202.68	3020.37	1385.18	826.64\$	727.63\$	675.80\$
Pension du Canada Ou du Québec	587.74\$	1708.26	2238\$	2543.16	1697.71	1231.74\$	941.98\$	959.28\$
Prestation d'assurance-emploi	235.59\$	449.70\$	901.95\$	1456.8\$	1962.45	1820.02\$	1456.2\$	1104.44\$
Assistance sociale/ Suppléments/ provinciaux	2639.69	2551.59\$	2002.71\$	948.63\$	392.50\$	149.76\$	123.46\$	36.93\$
Autres revenus Provenant des gouvernements	443.36\$	634.68\$	840.41\$	1037.36\$	983.51\$	716.94\$	587.05\$	536.31\$
Total des Transferts gouvernementaux	4582.50	9576.47	9787.17	9632.53	7119.85\$	5278.51\$	4107.8\$	3469.43\$
Répartition des Dépenses Gouvernementales Aux particuliers	1434.7\$	719.18\$	511.70\$	362.02\$	235.56\$	157.42\$	113.43\$	75.55\$
Pourcentage des transferts gouvernementaux aux particuliers, Calculer en Divisant le total Des transferts par Le revenu moyen de La classe	72.26%	75.85%	56.50%	38.85%	18.08%	8.65%	4.81%	2.60%

Tableau 9
récapitulatif

	0\$ à	10001\$	15001\$	20001\$	30001\$	50001\$	75001\$	100001\$
	10000\$	15000\$	20000\$	30000\$	50000\$	75000\$	100000	348641\$
Taxe indirecte	1198.64	1337.64	1396.15	1510.02	1757.90	2102.78	2463.90	3197.96\$
	18.90%	10.60%	8.05%	6.09%	4.50%	3.44%	3.00%	2.40%
Impôts sur le revenu	95\$	244\$	581\$	1316\$	2650\$	5876\$	10390\$	37092\$
Taxes Foncières	1063\$	1080\$	1060\$	1067\$	1028\$	1104\$	1070\$	1052\$
Assurance emploi Retenu sur le salaire	784\$	736\$	834\$	768\$	763\$	788\$	810\$	783\$
Régime de pension du Canada/rente Du Québec	738\$	681\$	741\$	714\$	702\$	712\$	743\$	715\$
L'impôt corporatif : Part transférée aux consommateurs ou aux travailleurs	45.76\$	95.00\$	130.50\$	185.58	296.43	461.25	649.08	975.91\$
Total des Transferts gouvernementaux	4582.50	9576.47	9787.17	9632.53	7119.85\$	5278.51\$	4107.8\$	3469.43\$
Pourcentage Des transferts gouvernementaux aux particuliers, Calculer en Divisant le total Des transferts par Le revenu du Ménage.	72.26%	75.85%	56.50%	38.85%	18.08%	8.65%	4.81%	2.60%

Chapitre 3 : Les résultats

De façon générale, l'agent économique qui paie la taxe n'est pas le seul à voir son utilité diminuée par rapport à sa situation initiale. D'autres acteurs économiques voient aussi leur satisfaction diminuée lorsque d'autres sont taxés. En effet, la détermination de la vraie incidence de la taxe ou d'un projet public est l'une des tâches les plus difficiles et les plus importantes de l'économie publique. En principe, on procède en calculant d'abord les prix et les revenus d'équilibres de cette économie avant l'introduction de la taxe ou avant le début du projet public. On refait ensuite le calcul après l'introduction de la taxe ou après l'application du projet. Cela nous permet de dire ensuite, quel revenu a été affecté négativement ou positivement et quels sont les prix qui ont subi un changement dans un sens négatif ou positif.

Notre étude dont l'intention plus ou moins avouée était de faire l'analyse des incidences fiscales sur une base ou avec une approche plus économétrique que les précédentes études dans ce domaine, s'est heurtée à quelques difficultés techniques voire temporelles. On constate par exemple que la plupart de nos variables explicatives ne sont significatives que pour quelques postes de dépenses (Voir le tableau 6). Sur le plan économétrique, la méthode utilisée pour estimer les dépenses, sont acceptables dans la mesure où les R^2 , malgré leurs faiblesses (Voir la dernière colonne du Tableau 6), sont les mieux réalisable pour l'instant. Le R^2 représente la proportion de la variable dépendante expliquée par les variables indépendantes utilisées dans la régression.

Par exemple : pour les Aliments achetés au restaurant, le $R^2 = 27,68\%$.
Donc les variables indépendantes que nous avons, expliquent seulement 27,68% des dépenses des familles dans les restaurants. Il faut donc une étude économétrique plus poussée afin de déterminer d'autres variables.

Nous constatons qu'il faut, pour chaque poste de dépense trouver des variables indépendantes pour mieux l'estimer.

Cependant, les dépenses estimées par cette méthode empruntée à Payette et Vaillancourt, sont proches des dépenses moyennes des canadiennes et des canadiens à l'échelle du Canada. Néanmoins, il faut interpréter ces résultats avec beaucoup de prudence.

Pour revenir à la question que nous nous sommes posés, à savoir si la fiscalité est régressive, progressive ou neutre, on constate que l'impôt sur le revenu est progressif et la taxe sur les biens et services est régressive. Voir le tableau 10 ci-dessous.

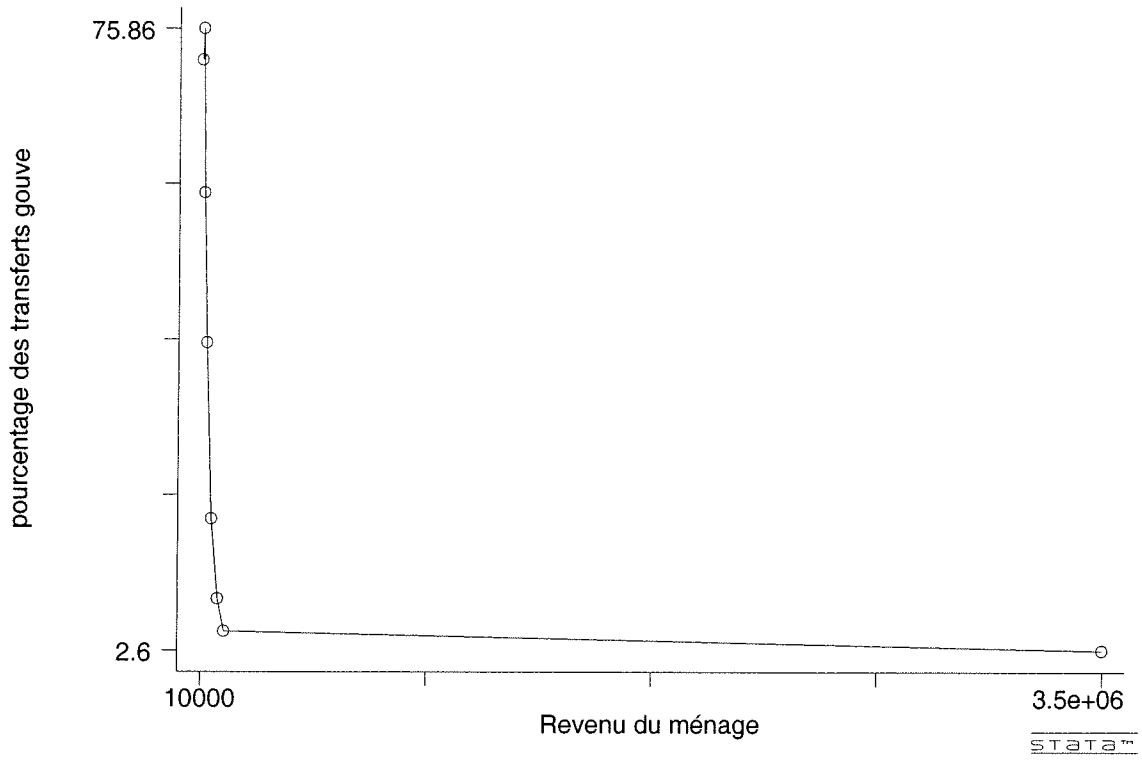
Tableau 10

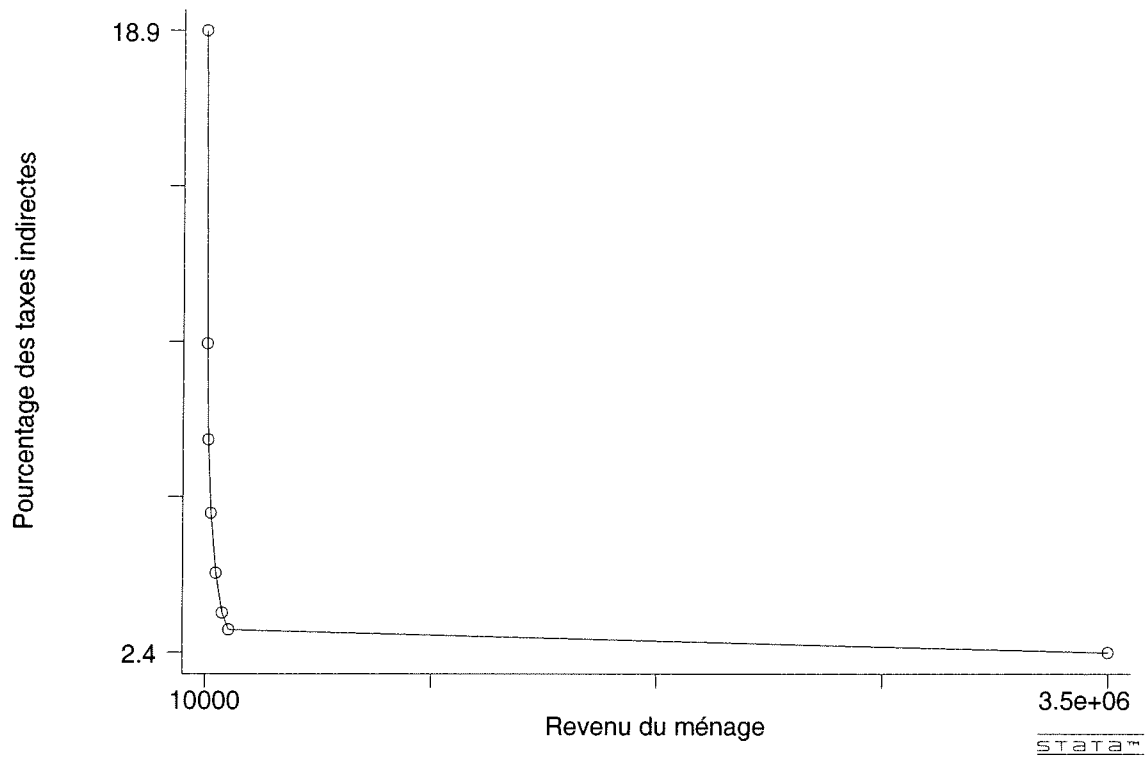
L'impact du régime fiscal par classe de revenu

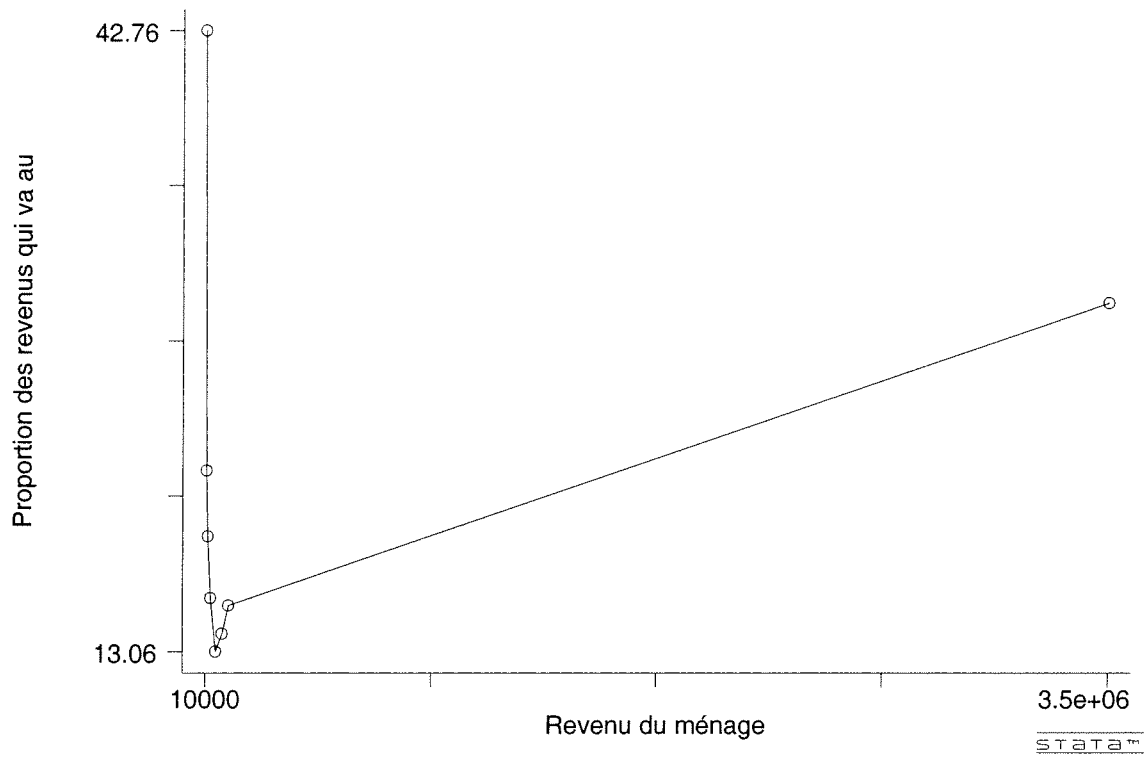
	0\$ à 10000\$	10001\$ 15000\$	15001\$ 20000\$	20001\$ 30000\$	30001\$ 50000\$	50001\$ 75000\$	75001\$ 100000\$	100001\$ 348641\$
Taxe indirecte	1198.64	1337.64	1396.15	1510.02	1757.9	2102.78	2463.90	3197.96\$
	18.90%	10.60%	8.05%	6.09%	4.50%	3.44%	3.00%	2.40%
Impôt sur le revenu	95\$	244\$	581\$	1316\$	2650\$	5876\$	10390\$	37092\$
Total des Transferts gouvernementaux	4582.50	9576.47	9787.17	9632.53	7119.85	5278.51	4107.8\$	3469.43\$
Pourcentage des transferts gouvernementaux aux particuliers, Calculer en 1 Divisant le total Des transferts par Le revenu moyen De la classe	72.26%	75.85%	56.50%	38.85%	18.08%	8.65%	4.81%	2.60%
Proportion du Revenu qui va 2 Aux impôts :taxe Foncière, impôt Sur le revenu, Assurance-E Pension de retraite	42,76%	21.71%	18.55%	15.6%	13.06%	13.9%	15.25%	29.72%
Augmentation Versus diminution Du revenu (1) – (2)	29.50%	54.14%	37.95%	23.25%	5.02%	-5.25%	-10.44%	-27.12%

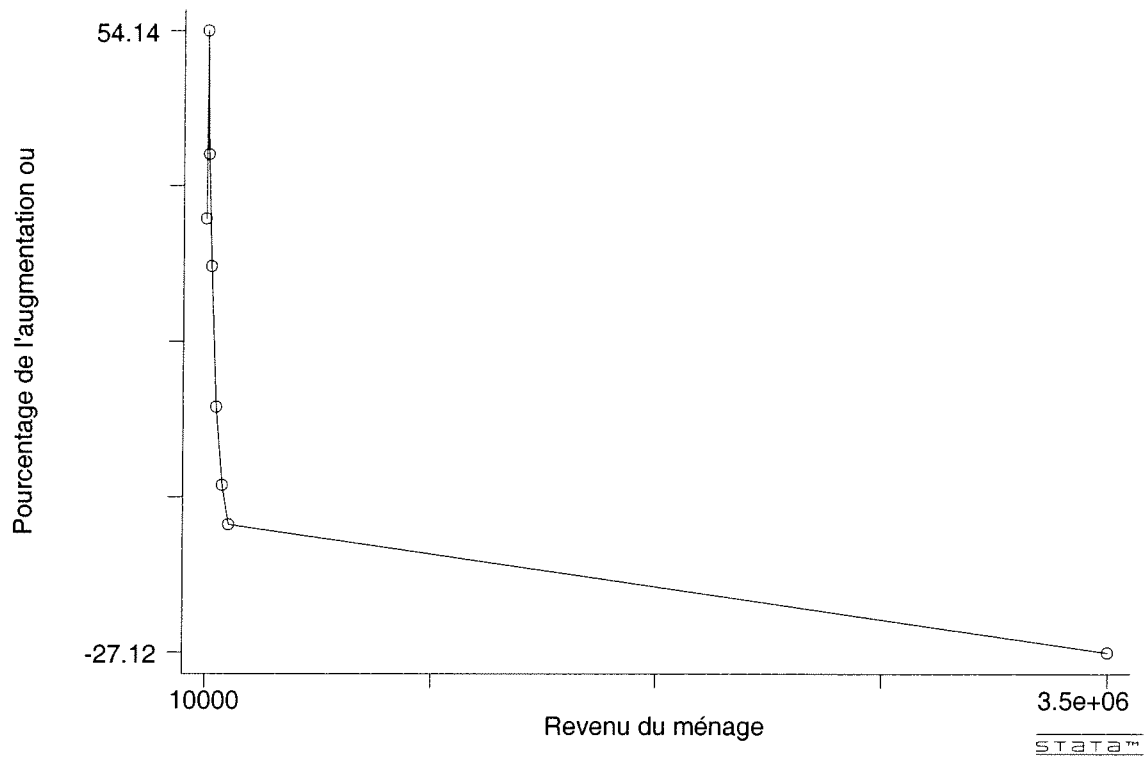
Graphiques

Les graphiques que représentent les quatre prochaines pages ont été réalisés à partir des données de nos tableaux. Ces graphiques permettront si nécessaire de faire une idée graphique de la structure de la taxation au Canada. Pour le premier graphique, nous représentons le pourcentage des transferts gouvernementaux en fonction du revenu du ménage. Ce graphique montre que les gouvernements provinciaux et fédéral font plus de transferts envers les familles à faible revenu. Le deuxième graphique qui montre le pourcentage du revenu du ménage qui va à la taxation des biens et services, met en évidence le fait que les familles à faible revenu contribuent plus au revenu gouvernemental qui vient de ce type de taxation que les familles dites nantis. Le troisième graphique est une illustration de la proportion du revenu du ménage qui va aux impôts. Enfin le dernier graphique est une sorte de conclusion. Elle permet de donner une tentative de réponse à la problématique de la taxation au Canada. Étant donné que les familles à faibles revenus voient une augmentation de leur revenu par le système de taxation et que les familles riches donnent plus qu'elles ne reçoivent en transferts, nous pouvons dire que le système fiscal canadien a un caractère redistributif.









Globalement, les structures des impôts du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont progressives. Quant à la structure des impôts fonciers, la tendance est à la proportionnalité.

Il est aussi important de remarquer que les familles à faibles revenus contribuent aux recettes fiscales à travers la consommation des biens et services taxables, et cela a une incidence régressive comme notre analyse l'a montré. Quant aux familles à revenus élevés, elles contribuent aux recettes fiscales à travers les impôts sur le revenu et les impôts sur la propriété. Ces dernières contribuent également dans le paiement des taxes indirectes, mais dans une proportion moindre par rapport aux familles à faibles revenus.

Concernant les dépenses de transferts pour les gouvernements fédéral et provinciaux, ils sont plus importants pour les familles à faibles revenus. Ces transferts sont faits à travers les programmes d'allocation familiale et de retournement pour la taxe sur les produits et services. On remarque par exemple que les personnes gagnant en moyenne 50 000\$ ne reçoivent pas de crédits pour la TPS (Voir tableau 8a) mais reçoivent une allocation familiale pour ses deux personnes à charge. En outre la dernière ligne du tableau 10 montre que les familles qui gagnent 50000\$ ou moins sont avantagés dans la mesure où elles réalisent un gain net par rapport à leur revenu. Quant aux familles qui gagnent plus de 50000\$, elles réalisent une perte nette de revenu.

La perte est plus accentuée pour les familles qui ont un revenu de 100000\$ ou plus.

Les ménages qui gagnent 100 000\$ ou plus en moyenne, reçoivent selon nos calculs 4574\$ de transferts gouvernementaux totaux après avoir payé comme impôt sur le revenu 37092\$. Cette structure du régime fiscal canadien permet alors aux gouvernements fédéral et provinciaux de jouer leur rôle de redistributeur du revenu des contribuables canadiens et canadiennes.

ANNEXE

Cette partie de l'annexe montre les différentes régressions que nous avons faites pour estimer les équations pour les 12 postes de dépenses des familles canadiennes. Ici nous présentons un seul exemple. Les variables viennent exclusivement de l'enquête sur les dépenses des consommateurs. Cette régression permet de dégager une certaine relation entre certaines caractéristiques sociales des familles et leurs dépenses pour les biens que nous avons sélectionnés.

```
. xi:regress fpr hibt i.agegrp i.cob i.educ i.socc mem15 i.resiz i.clten
i.agegrp      _Iagegrp_1-6      (naturally coded; _Iagegrp_1 omitted)
i.cob         _Icob_1-5        (naturally coded; _Icob_1 omitted)
i.educ        _Ieduc_1-5       (naturally coded; _Ieduc_1 omitted)
i.socc        _Isocc_0-3       (naturally coded; _Isocc_0 omitted)
i.resiz       _Iresiz_0-3      (naturally coded; _Iresiz_0 omitted)
i.clten       _Iclten_1-2      (naturally coded; _Iclten_1 omitted)
```

Source	SS	df	MS	Number of obs =	10417
Model	8.5644e+09	22	389290760	F(22, 10394) =	180.41
Residual	2.2429e+10	10394	2157847.29	Prob > F =	0.0000
				R-squared =	0.2763
				Adj R-squared =	0.2748
Total	3.0993e+10	10416	2975524.33	Root MSE =	1469.0

fpr	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
hibt	.0159665	.0003581	44.58	0.000	.0152645 .0166685
_Iagegrp_2	147.7163	93.34995	1.55	0.121	-38.0775 327.8902
_Iagegrp_3	18.4132	89.71015	0.12	0.902	-164.7768 186.9215
_Iagegrp_4	2.8565	89.0147	-0.05	0.963	-178.6605 170.3114
_Iagegrp_5	4.81055	89.35738	0.01	0.991	-174.2021 176.1131
_Iagegrp_6	-338.7821	83.18877	-4.29	0.000	-519.823 -193.6911
_Icob_2	-41.7206	57.26481	-0.81	0.415	-158.9071 65.59297
_Icob_3	-169.9211	75.08661	-2.26	0.024	-317.2452 -22.87686
_Icob_4	171.1928	71.71562	2.50	0.01239	0.00644 320.1592
_Icob_5	-148.7344	88.25321	-1.71	0.087	-323.8777 22.10884
_Ieduc_2	227.0933	48.27043	4.78	0.000	135.9979 325.2366
_Ieduc_3	293.3408	70.06242	4.24	0.000	159.635 434.3066
_Ieduc_4	406.1453	53.70201	7.41	0.000	292.849 503.3816
_Ieduc_5	499.1303	60.38147	7.97	0.000	362.961 599.6796
_Isocc_1	364.7922	40.81855	8.65	0.000	273.18 433.2045
_Isocc_2	167.6067	52.84717	6.06	0.00	116.4361 423.6173
_Isocc_3	-38.0373	59.64789	0.37	0.715	-95.114 138.7287
mem15	-164.8505	19.33707	-8.60	0.000	-204.1249 -128.3162
_Iresiz_1	123.6059	52.60874	2.34	0.01920	0.07263 226.3191
_Iresiz_2	-68.64943	69.30685	-1.020	0.310	-206.2442 65.46532
_Iresiz_3	.04342	64.98621	-0.02	0.982	-128.8222 125.9487
_Iclten_2	-57.0378	34.24041	-1.59	0.111	-121.7236 12.512
_cons	494.9977	106.4184	4.76	0.000	297.8272 715.0283

Après que les régressions aient été faites, nous avons substitué les revenus déclarés par les ménages dans l'enquête sur les dépenses des consommateurs par les revenus déclarés dans l'enquête sur les finances des consommateurs. Et en utilisant tous les coefficients des régressions précédentes, nous calculons les dépenses estimatives pour chaque produit de consommation et par famille.

Le calcul ci-dessous donne pour les 10417 familles économiques les dépenses estimatives pour les aliments achetés au restaurant. Ce calcul a été fait pour les 11 autres produits que nous ne présentons pas ici. Les dépenses calculées ici contiennent à la fois la taxe sur les produits et services fédéral et les taxes de vente des différentes provinces du Canada.

```
. gen fpr1=494.99+.016* totinc+147.71* _Iagegrp_2+18.41*
_Iagegrp_3+2.85* _Iage
grp_4+4.81* _Iagegrp_5-338.78* _Iagegrp_6-41.72* _Icob_2-169.92*
_Icob_3+171.
19* _Icob_4-148.73* _Icob_5+227.09* _Ieduc_2+293.34* _Ieduc_3+406.14*
_Ieduc_
4+499.13* _Ieduc_5+364.79* _Isocc_1+167.6* _Isocc_2-38.03* _Isocc_3-
164.85* m
em15+123.6* _Iresiz_1-68.64* _Iresiz_2+.043* _Iresiz_3-57.03* _Iclten_2
```

Ici, il s'agit du calcul proprement dit des recettes que les gouvernements retirent de la taxation indirecte concernant certains biens taxables que nous avons sélectionnés.

Comme les dépenses calculées plus haut contiennent la portion payée pour les taxes indirects, la première partie du calcul a pour but d'avoir les dépenses hors taxe.

D'abord la liste des 10 provinces que nous avons retenues et leur code :

10 = Terre-Neuve
12 = Nouvelle-Écosse
13 = Nouveau-Brunswick
20 = île-du-Prince-Édouard
24 = Québec
35 = Ontario
46 = Manitoba
47 = Saskatchewan
48 = Alberta
59 = Colombie-Britannique

Pour avoir les dépenses hors taxe, on divise les dépenses par un plus la portion (le pourcentage) attribuée à la taxe.

```
. gen fpr11=fpr1/(1+.15) if prov>=10 & prov<=13  
(8652 missing values generated)
```

```
. gen fpr111=fpr11*.15  
(8652 missing values generated)
```

```
. gen fpr12=fpr1/(1+.15025) if prov==24  
(1765 missing values generated)
```

```
. gen fpr121=fpr12*.15025  
(1765 missing values generated)
```

```
. gen fpr13=fpr1/(1+.15) if prov==35  
(7275 missing values generated)
```

```
. gen fpr131=fpr13*.15  
(7275 missing values generated)
```

```
. gen fpr14=fpr1/(1+.14) if prov==59
```

```
(9616 missing values generated)

. gen fpr141=fpr14*.14
(9616 missing values generated)

. gen fpr15=fpr1/(1+.14) if prov==46
(9625 missing values generated)

. gen fpr151=fpr15*.14
(9625 missing values generated)

. gen fpr16=fpr1/(1+.13) if prov==47
(9724 missing values generated)

. gen fpr161=fpr16*.13
(9724 missing values generated)

. gen fpr17=fpr1/(1+.07) if prov==48
(9556 missing values generated)

. gen fpr171=fpr17*.07
(9556 missing values generated)

. replace fpr111=0 if fpr111==.
(8652 real changes made)

. replace fpr121=0 if fpr121==.
(1765 real changes made)

. replace fpr131=0 if fpr131==.
(7275 real changes made)

. replace fpr141=0 if fpr141==.
(8337 real changes made)

. replace fpr151=0 if fpr151==.
(9616 real changes made)

. replace fpr161=0 if fpr161==.
(9625 real changes made)

. replace fpr171=0 if fpr171==.
(9724 real changes made)
```

Le programme ci-dessous nous donne pour chaque classe de revenu, la part de ces dépenses attribuable aux taxes sur les biens et services provinciale et fédérale

```
. gen tfpr= fpr111+ fpr121+ fpr131 + fpr141 + fpr151 + fpr161 + fpr171
```

```
. sum tfpr if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	720	109.3745	51.04552	0	258.3351

```
. sum tfpr if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	1066	126.8471	51.5249	0	281.8817

```
. sum tfpr if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	905	136.9042	55.96612	4.726718	300.0276

```
.sum tfpr if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	2527	184.8249	61.38825	38.57309	364.6105

```
. sum tfpr if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	973	291.447	71.89752	91.62942	468.5267

```
. sum tfpr if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	2062	233.0101	65.89196	44.49423	405.2781

```
. sum tfpr if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	1576	149.4381	56.64193	18.92991	327.9226

```
. sum tfpr if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tfpr	588	393.1971	128.9448	123.7948	944.846

Ici, nous faisons le calcul de la répartition par classe de revenu la moyenne de l'impôt foncier que les familles canadiennes paient.

```
. sum sprot if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	862	1062.823	1134.976	0	7650

```
. sum sprot if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	1219	1080.665	1199.843	0	13500

```
. sum sprot if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	899	1059.509	1127.069	0	9600

```
. sum sprot if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	1665	1067.12	1227.122	0	15400

```
. sum sprot if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	2455	1028.223	1125.164	0	8000

```
. sum sprot if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	1890	1104.865	1267.189	0	16715

```
. sum sprot if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	861	1070.028	1085.502	0	7480

```
. sum sprot if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
sprot	566	1052.716	1138.407	0	8000

Ici, nous faisons la répartition par classe de revenu de la contribution moyenne des familles canadiennes à l'assurance-emploi et au régime de pensions du Canada ou au régime des rentes du Québec.

Eip = Assurance-Emploi(AE)- Retenues sur le Salaire
 Cqpp = Régime de pensions du Canada/De rentes du Québec

```
.sum eip cqpp if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	862	784.0847	724.096	0	3480
cqpp	862	737.8074	665.7156	0	3624

```
. sum eip cqpp if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	1219	736.2133	728.8266	0	4279
cqpp	1219	681.1222	642.8908	0	3351

```
. sum eip cqpp if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	899	833.5929	761.4895	0	3630
cqpp	899	740.8343	641.3981	0	2991

```
. sum eip cqpp if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	1665	768.1129	739.0022	0	3394
cqpp	1665	714.1333	658.1008	0	3572

```
. sum eip cqpp if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	2455	762.6823	749.4254	0	4130
cqpp	2455	702.1743	657.1436	0	3585

```
. sum eip cqpp if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	1890	787.8873	750.5253	0	3335
cqpp	1890	712.4503	656.6733	0	3530

```
. sum eip cqpp if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	861	809.6016	751.4211	0	4379
cqpp	861	742.7549	700.1431	0	8000

```
. sum eip cqpp if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
eip	566	782.7933	742.2758	0	3596
cqpp	566	715.0247	654.2011	0	3572

Cette partie concerne le calcul pour le revenu de la taxation indirecte que les gouvernements retirent de certains produits qui font l'objet de taxe d'accise. Il s'agit de l'essence et autres carburant, des produits du tabac et articles pour fumeurs et des boissons alcoolisées.

```
. gen autof11=autof1/(1+.58) if prov==35
(7091 missing values generated)

. gen autof111=autof11*.58
(7091 missing values generated)

. gen autof12=autof1/(1+.545) if prov==24
(8252 missing values generated)

. gen autof121=autof12*.545
(8252 missing values generated)

. gen autof13=autof1/(1+.53) if prov==59
(10050 missing values generated)

. gen autof131=autof13*.53
(10050 missing values generated)

. gen autof14=autof1/(1+.46) if prov==48
(9556 missing values generated)

. gen autof141=autof14*.46
(9556 missing values generated)

. gen autof15=autof1/(1+.55) if prov==47
(9694 missing values generated)

. gen autof151=autof15*.55
(9694 missing values generated)

. gen autof16=autof1/(1+.51) if prov==46
(9605 missing values generated)

. gen autof161=autof16*.51
(9605 missing values generated)

. gen autof17=autof1/(1+.55) if prov==13
(9724 missing values generated)

. gen autof171=autof17*.55
(9724 missing values generated)

. gen autof18=autof1/(1+.55) if prov==12
(9667 missing values generated)

. gen autof181=autof18*.55
(9667 missing values generated)

. gen autof19=autof1/(1+.57) if prov==11
```

```

(10118 missing values generated)

. gen autof191=autof19*.57
(10118 missing values generated)

. gen autof20=autof1/(1+.60) if prov==10
(9996 missing values generated)

. gen autof201=autof20*.60
(9996 missing values generated)

. replace autof111=0 if autof111==.
(7091 real changes made)

. replace autof121=0 if autof121==.
(8252 real changes made)

. replace autof131=0 if autof131==.
(10050 real changes made)

. replace autof141=0 if autof141==.
(9556 real changes made)

. replace autof151=0 if autof151==.
(9694 real changes made)

. replace autof161=0 if autof161==.
(9605 real changes made)

. replace autof171=0 if autof171==.
(9724 real changes made)

. replace autof181=0 if autof181==.
(9667 real changes made)

. replace autof191=0 if autof191==.
(10118 real changes made)

. replace autof201=0 if autof201==.
(9996 real changes made)

. gen tautof= autof111+ autof121+ autof131+ autof141+ autof151+
autof161+ autof
> 171+ autof181+ autof191+ autof201

. sum tautof if totinc<=10000

```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	720	302.5135	165.9194	17.26165	710.3566

```
. sum tautof if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	1066	327.7464	164.4814	30.10442	727.2368

```
. sum tautof if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	905	335.2408	165.2389	38.04253	735.6438

```
. sum tautof if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	1576	351.7352	165.065	41.40172	813.841

```
. sum tautof if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	2527	387.8587	165.4704	48.49414	821.6678

```
. sum tautof if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	2062	435.9388	165.5153	117.2171	850.9031

```
. sum tautof if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	973	465.3082	162.3057	182.3827	901.0155

```
. sum tautof if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tautof	588	568.9176	183.9838	248.2406	1216.455

Le programme ci-dessous calcule pour chaque ménage, le total de ces dépenses attribuable aux taxes provinciale et fédérale sur les biens et services et ensuite, nous faisons la répartition par classe de revenu.

```
. gen tottind= tarninif+ tfpr+ thotele+ tswfe+ tpetex+ thfef+ tcloth+
trec+ ttps
s+ tab+ tautof+ thscl
```

```
. sum tottind if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	720	1198.647	473.9923	190.6496	2185.054

```
. sum tottind if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	1066	1337.64	477.8376	246.6941	2488.962

```
. sum tottind if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	905	1396.154	491.0274	272.5831	2494.678

```
. sum tottind if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	1576	1510.027	501.8949	364.1592	2719.472

```
. sum tottind if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	2527	1757.914	529.3645	410.6501	2952.25

```
. sum tottind if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	2062	2102.782	560.6664	608.7257	3461.775

```
. sum tottind if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	973	2463.959	577.6789	935.4288	3826.585

```
. sum tottind if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
tottind	588	3197.966	954.8888	1097.152	7328.951

Le programme ci-dessous a pour objectif de faire la répartition par classe de revenu, les différents transferts gouvernementaux envers les particuliers. Ces transferts concernent :

Chtxbn = Prestation fiscale pour enfant
 Oasgis = Sécurité de la vieillesse
 Cqppbn = Pensions du Canada ou du Québec
 Eibenf = Prestation d'assurance-emploi
 Sapis = Assistance sociale/suppléments/provinciaux
 Othgin = Autres revenus provenant des gouvernements
 Totgtr = Total des transferts gouvernements

```
. sum chtxbn oasgis cqppbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	862	198.3218	642.5567	0	6000
oasgis	862	477.7817	1878.443	0	9648
cqppbn	862	587.7419	1759.644	0	9671
eibenf	862	235.5912	1017.874	0	9100
sapis	862	2639.691	3228.037	0	9828
othgin	862	443.3676	826.7374	0	9243
totgtr	862	4582.496	3417.517	0	9998

```
. sum chtxbn oasgis cqppbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>10000 & totinc< > =15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	1219	410.1746	856.5482	0	6000
oasgis	1219	3822.065	4328.374	0	14026
cqppbn	1219	1708.262	2566.422	0	14248
eibenf	1219	449.6967	1643.67	0	13500
sapis	1219	2551.592	4202.644	0	14562
othgin	1219	634.6843	1324.821	0	14398
totgtr	1219	9576.475	4298.598	0	14990

```
. sum chtxbn oasgis cqppbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>15000 & totinc< > =20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	899	601.4165	1198.609	0	7745
oasgis	899	3202.685	4924.677	0	16972
cqppbn	899	2237.994	3169.081	0	17172
eibenf	899	901.9534	2367.436	0	18996
sapis	899	2002.713	4297.843	0	19152
othgin	899	840.4147	2061.185	0	19703
totgtr	899	9787.176	6308.809	199	27373

```
. sum chtxbn oasgis cqqpbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>20000 &
totinc<
> =30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	1665	626.1611	1245.783	0	11251
oasgis	1665	3020.373	4824.109	0	25116
cqqpbn	1665	2543.164	3676.639	0	20000
eibenf	1665	1456.833	3318.973	0	22000
sapis	1665	948.638	3197.783	0	25378
othgin	1665	1037.364	2647.116	0	28364
totgtr	1665	9632.534	8011.503	0	29916

```
. sum chtxbn oasgis cqqpbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>30000 &
totinc<
> =50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	2455	698.5054	1203.139	0	11588
oasgis	2455	1385.18	3285.274	0	25484
cqqpbn	2455	1697.71	3514.557	0	21596
eibenf	2455	1962.449	4192.733	0	26358
sapis	2455	392.4973	2010.386	0	34692
othgin	2455	983.5147	3624.501	0	48500
totgtr	2455	7119.856	8224.974	0	51698

```
. sum chtxbn oasgis cqqpbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>50000 &
totinc<
> =75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	1890	533.3942	1014.751	0	13744
oasgis	1890	826.6423	2546.522	0	19054
cqqpbn	1890	1231.74	3145.243	0	26229
eibenf	1890	1820.026	4120.822	0	29736
sapis	1890	149.7689	1263.382	0	27295
othgin	1890	716.9478	3223.921	0	50876
totgtr	1890	5278.519	7636.116	0	57175

```
. sum chtxbn oasgis cqqpbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>75000 &
totinc<
> =100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	861	271.4749	856.01	0	9544
oasgis	861	727.6345	2378.423	0	16904
cqqpbn	861	941.9806	2758.717	0	19236
eibenf	861	1456.202	3679.567	0	36273
sapis	861	123.4669	1182.965	0	27295
othgin	861	587.0507	2731.62	0	45673
totgtr	861	4107.81	7021.356	0	62205


```
. sum chtxbn oasgis cqqpbn eibenf sapis othgin totgtr if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
chtxbn	566	156.6551	646.8669	0	7955
oasgis	566	675.8041	2305.677	0	19511
cqqpbn	566	959.2801	2896.559	0	20525
eibenf	566	1104.448	3408.89	0	26063
sapis	566	36.93174	467.0549	0	10000
othgin	566	536.3165	2625.615	0	44267
totgtr	566	3469.435	6859.977	0	60048

Dans cette partie, nous tentons de trouver une façon raisonnable de calculer le montant de la taxe corporative qui est transféré aux travailleurs et aux consommateurs par classe de revenu.

D'abord, nous prenons le revenu total déclaré par les 10417 familles économiques et le multiplier par sa pondération universelle pour que cela puisse être une estimation de l'ensemble des familles canadiennes.

```
. gen ttotinc= totinc* weight,
```

```
.sum ttotinc
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	10417	4.50e+07	4.70e+07	-1.19e+07	4.93e+08

$10417 \times 4,50 \cdot 10^7 = 469 \cdot 10^9$: cela donne le revenu total déclaré. Et selon Statistique Canada, l'impôt corporatif consolidé en 1996 était de 23604 (millions de dollars). Ici, nous faisons l'hypothèse que les corporations transfèrent 75% de leur impôt aux travailleurs (37,5%) et aux consommateurs (37,5%), soit 17703 (millions de dollars). Nous avons aussi supposé que les entreprises canadiennes exportent 80% de leur production; donc l'impôt corporatif qui est exporté est de 14162,4 (millions de dollars). Donc, il reste aux travailleurs et aux consommateurs canadiens $3,5406 \cdot 10^9$

```
. sum ttotinc if totinc<=10000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	862	6203550	4956878	-1.19e+07	1.81e+07

Pour la classe de revenu ci-dessus, nous calculons d'abord le revenu total de la classe qui est $862 \times 6203550 = 5,3475 \cdot 10^9$

L'impôt corporatif total qui est attribuable à cette classe est de $:5,35 \cdot 10^9 \times 3,5406 \cdot 10^9 / 469 \cdot 10^9 = 40,495 \cdot 10^6$

Pour trouver l'impôt moyen par revenu pour notre échantillon, on divise ce montant par la pondération moyenne des observations de cette classe multiplier par le nombre d'observations $:40,495 \cdot 10^6 / (1026.609 \times 862) = 45,76\$$.

Ce même calcul a été fait pour les autres classes de revenu (voir le tableau 9 page 63)

```
. sum ttotinc if totinc>10000 & totinc<=15000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	1219	1.29e+07	7423513	1010988	2.73e+07

```
. sum ttotinc if totinc>15000 & totinc<=20000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	899	1.73e+07	9975589	1388096	3.62e+07

```
. sum ttotinc if totinc>20000 & totinc<=30000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	1665	2.49e+07	1.43e+07	1844968	5.52e+07

```
. sum ttotinc if totinc>30000 & totinc<=50000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	2455	4.11e+07	2.33e+07	2797168	9.11e+07

```
. sum ttotinc if totinc>50000 & totinc<=75000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	1890	6.62e+07	3.64e+07	4705800	1.40e+08

```
. sum ttotinc if totinc>75000 & totinc<=100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	861	9.39e+07	4.85e+07	7120432	1.79e+08

```
. sum ttotinc if totinc>100000
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
ttotinc	566	1.47e+08	8.27e+07	9213280	4.93e+08

Dans cette partie, notre objectif est de calculer le total de l'impôt sur le revenu en utilisant notre échantillon de 10417 familles économiques.

Petax = impôts personnels

Weight = pondération des enregistrement

```
. gen timpp= Petax* weight
```

```
. sum timpp
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
timpp	10417	1.14e+07	2.28e+07	-2.16e+07	8.90e+08

L'impôt total déclaré par les familles selon notre calcul est:

$$10417 \times 1,14 \cdot 10^7 = 118,75 \cdot 10^9$$

Si on ajoute à ce montant le total des impôts corporatifs; $23,604 \cdot 10^9$, cela donne un total de $142,35 \cdot 10^9$

D'après le tableau 2 page 41, le total des impôts sur le revenu, recueilli par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux est :

$$143,579 \cdot 10^9 \text{ dollars}$$

$$\text{Cela nous donne comme différence } 143,579 \cdot 10^9 - 142,35 \cdot 10^9 = 1,229 \cdot 10^9$$

Dans cette dernière partie nous tentons de calculer la répartition des dépenses gouvernementales en fonction des revenus des ménages.

Le total des transferts gouvernementaux envers les particuliers est de 22.10^9 de dollars.

Le total des dépenses gouvernementales G selon le tableau 3 est : $355,35.10^9$

Ce qui reste pour les infrastructures sociales est : $355,35.10^9 - 22.10^9 = 333,35.10^9$

On retranche à cela le service de la dette, et nous avons le montant qui reste effectivement pour l'amélioration du bien être en matière d'infrastructures. Soit $261,419.10^9$ dollars. Pour trouver par exemple le montant pour les ménages qui ont un revenu inférieur ou égal à 10000, nous multiplions la pondération moyenne des observations concernées par nombre d'observations, ce qui nous donne la population concernée. Soit 884937 habitants. Ensuite, nous multiplions cela par $261,419.10^9$ et le tout diviser par 29 500 000 qui est la population totale estimative. Cela nous donne $7,842.10^9$ qui représente le bénéfice que retire cette tranche de la population des dépenses des différents paliers gouvernementaux. Ensuite pour trouver le montant par revenu moyen, nous divisons $7,842.10^9$ par 6341×862 (le revenu moyen multiplier par le nombre d'observations). Cela nous donne 1434.70\$. Le tableau 8c donne le résultats de nos calculs pour les 7 autres classe de revenus.

Bibliographies

A. Maslove, L'incidence des impôts au Canada, étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, Information Canada, 1973.

W. Irwin Gillespie, The Incidence of Taxes and Public Expenditures in the Canadian Economy, Studies of the Royal Commission on Taxation, Number 2, September 1964.

Conseil économique du Canada, "Les impôts, les dépenses et la redistribution des revenus au Canada, 1951-1977", Observations sur les revenus au Canada, Recueil de documents présentés à la Conférence sur les revenus au Canada tenue à Winnipeg, du 10 au 12 mai 1979.

James A. Johnson, The incidence of government revenues and expenditures, Ontario Committee on taxation, Toronto, Queens Printer, 1968.

Payette, M. et Vaillancourt, F. " L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981", L'Actualité économique, Revue d'analyse économique, Vol. 62, no 3, septembre 1986

G.C Ruggieri, D. Van Wart, and R. Howard, " The Redistribution Impact of Taxation in Canada", dans Revue fiscale canadienne, vol. 42, 1994, No.2

Frank Vermaeten, W. Irwin Gillespie and Arndt Vermaeten, " Tax Incidence in Canada", dans Revue fiscale canadienne, vol. 42, 1994, No.2

Karin Treff and David B. Perry, « Finances of the Nation »
A review of expenditures and revenues of the federal, provincial, and local governments of Canada